

Synthèse de la passation de l'enquête SAFEDUC

Représentativité d'une enquête sur les VSS en milieu étudiant

Victor Coutolleau, OFCE, PRESAGE, Sciences Po
Clara Le Gallic-Ach, OFCE, PRESAGE, Sciences Po
Hélène Périvier, OFCE, PRESAGE, Sciences Po

Publié le : 2025-03-24
Modifié le : 2025-03-24

CONTACT

OFCE

10 place de Catalogne

75014 Paris, FRANCE

Tel : +33 1 44 18 54 24

<https://www.ofce.sciences-po.fr>

Synthèse de la passation de l'enquête SAFEDUC

Représentativité d'une enquête sur les VSS en milieu étudiant

SAFEDUC est une étude par questionnaire portant sur l'exposition aux violences sexistes et sexuelles des étudiant·es de Sciences Po et d'Université Paris Cité. Cet article présente une synthèse de la passation de l'enquête. L'objectif est de partager l'expérience acquise afin de faciliter la reproduction de cette recherche dans d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'enquête s'est déroulée de la mi-mars à la mi-mai 2024, recueillant 4 649 réponses complètes. À celles-ci s'ajoutent 901 questionnaires partiellement remplis, qui sont analysés pour identifier les raisons de l'abandon. Le taux de participation global s'élève à environ 8 %. La composition socio-démographique des répondant·es est comparée à celle de la population étudiante de chaque institution, révélant une surreprésentation des femmes, des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que des étudiant·es boursier·es. Pour corriger ces biais de représentativité, l'échantillon est redressé par la méthode de calage sur marges. En revanche, le biais lié à la sur ou sous représentation des victimes parmi les répondant·es est impossible à corriger.

Victor Coutolleau, victor.coutolleau@sciencespo.fr

Clara Le Gallic-Ach, clara.legallicach@sciencespo.fr

Hélène Périvier, helene.perivier@sciencespo.fr

Table des matières

Introduction	5
1 Le protocole de passation	7
2 Analyse de la participation et des abandons	11
3 Les biais de représentativité	16
4 Redresser l'échantillon des répondant-es	23
Conclusion	34
Bibliographie	38

Financements

Le projet SAFEDUC est porté par le [Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre \(PRESAGE\)](#) de Sciences Po. Cette recherche a été financée par une dotation accordée au titre de [Initiative d'Excellence Université Paris 2019 \(IdEx UP19\)](#) dans le cadre d'un partenariat entre Université Paris Cité et Sciences Po.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cette recherche. Nous remercions tout particulièrement les membres du comité de pilotage du projet: Violette Toye, Virginie Bonnot, Joëlle Kivits et Marta Dominguez Folgueras. Nous adressons également nos remerciements à Nawale Lamrini et Sarah Pauloin, déléguées à la protection des données, ainsi qu'aux services juridiques et de communication des institutions partenaires, qui ont accompagné la mise en œuvre du projet. L'élaboration du questionnaire et la préparation de sa passation ont bénéficié des précieux conseils d'un comité de suivi. Le déploiement du questionnaire a été réalisé avec le soutien de l'équipe du Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) de Sciences Po, et le protocole de recherche a bénéficié des recommandations du Comité d'évaluation éthique de l'Inserm. Nous remercions également les groupes et associations étudiantes de Sciences Po qui ont participé activement au déploiement de l'enquête. Les échanges préalables à la passation ont fourni des retours de terrain précieux, et leur implication dans la communication autour de l'enquête a largement contribué à la diffusion du questionnaire. Des étudiant-es ont également joué un rôle clé en faisant connaître l'enquête auprès de leurs pairs sur les différents sites ciblés. Enfin, nous remercions chaleureusement les collègues de Nantes Université et celles de l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur pour le partage de leur expérience et des résultats de leur propre enquête.

Introduction

Dans la continuité des grandes enquêtes de prévalence des violences sexistes et sexuelles (VSS) en population générale (Bozon, 1995 ; Jaspard et l'équipe Enveff, 2001), des recherches ont montré que ces violences s'exercent sous des formes spécifiques à l'Université (Bozon, 2012). En effet, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est caractérisé par des rapports économiques, de genre, d'âge, de classe et de subordination qui diffèrent de ceux observés dans le monde du travail ou dans la société en général (Cardi, Naudier et Pruvost, 2005). Ces singularités appellent des approches spécifiques pour mieux comprendre ces phénomènes et proposer des dispositifs de lutte contre les VSS adaptés. Le volet « universités » de l'enquête *Violence et Rapports de genre* (dite « Virage », Ined, 2015) a permis de mesurer l'ampleur de ces violences dans quatre établissements d'enseignement supérieur (Lebugle, Dupuis et l'équipe de l'enquête Virage, 2018). Plus récemment, les enquêtes menées par l'Observatoire Etudiant des VSS dans l'Enseignement Supérieur, ainsi que par Nantes Université et par l'Université Clermont Auvergne visent également à évaluer la prévalence des VSS au sein de la population étudiante.

Au niveau européen, plusieurs rapports, études locales ou fondées sur des données secondaires ont appréhendé l'ampleur des violences sexuelles ou de genre au sein des universités et organismes de recherche (Anitha et Lewis, 2018 ; Bondestam et Lundqvist, 2020 ; McDonald, 2012). Le rapport *Sexual Harassment in Research and Higher Education Sector* (2020) du Comité ERAC¹ livre notamment un état des lieux des tentatives de quantification du phénomène ainsi que des politiques développées par les États membres de l'Union européenne. En outre, dans la continuité des projets visant à la mise en place de plans d'égalité au sein des universités et organismes de recherche², le projet européen UniSAFE (2021-2024) a produit des données comparatives sur le harcèlement sexuel et les violences de genre au sein de l'ensemble des communautés des 45 organismes de recherche et des universités partenaires du projet³. Ces travaux se poursuivent dans le cadre du projet européen GenderSAFE (2024-2027).

Malgré ce corpus de recherches, l'état des connaissances sur les VSS au sein de la population étudiante est fragmentaire. En particulier, l'évolution et la diversité de ces violences sont encore insuffisamment documentées. Le projet SAFEDUC enrichit la littérature sur la quantification des VSS grâce à une enquête originale menée auprès de la population étudiante de Sciences Po Paris et d'Université Paris Cité (UPCité). Les choix méthodologiques et les spécificités du questionnaire de l'enquête SAFEDUC sont précisés dans un article dédié à ces questions. Nous y détaillons également les défis éthiques et les contraintes juridiques qui ont conduits à réduire l'ambition de cette recherche. Nous

¹ European Research Area and Innovation Committee.

² Notamment le projet EGERA, *Effective Gender Equality in Research and the Academia* (2013-2017) pour lequel Sciences Po était l'institution coordinatrice.

³ Ce projet a produit une analyse comparée des politiques publiques, des dispositifs légaux et institutionnels de lutte contre les VSS dans les 27 états membres de l'UE.

y esquissons les contours d'un cadre juridique afin de faciliter les recherches sur des sujets sensibles (Coutolleau, Le Gallic Ach et Périvier (2025)).

Le taux de participation à l'enquête SAFEDUC est de 8,1% (soit 5 550 réponses), avec des écarts importants entre les deux établissements partenaires. Parmi ces réponses, 4649 sont complètes, soit un taux de réponses complètes de 6.8 %. Au regard des caractéristiques de la population étudiante de chaque établissement, la population répondante présente une surreprésentation de femmes, de personnes dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est « cadre » ou « professions intellectuelles supérieures », ainsi qu'une surreprésentation d'étudiant·es boursier·es.

Cet article propose une synthèse de la passation de l'enquête SAFEDUC. Il vise à partager l'expérience acquise au cours de ce projet afin d'en faciliter la reproduction dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans une première section, nous présentons les biais d'échantillonnage inhérents à toutes enquêtes fondées sur le volontariat des participant·es. Nous décrivons le protocole de passation en détaillant les mesures adoptées pour réduire ces biais et optimiser le taux de réponse. Dans une deuxième section, nous analysons les niveaux de participation et les abandons, en mettant en lumière les spécificités propres à chaque établissement. Dans une troisième section, nous dressons le profil socio-démographique des répondant·es et le comparons avec celui de la population cible afin d'identifier les biais de représentativité de l'échantillon. Enfin, dans une dernière section, nous appliquons la méthode de pondération par calage sur marges pour ajuster l'échantillon et évaluons son efficacité pour améliorer la représentativité de la population cible.

1 Le protocole de passation

1.1 La méthode d'échantillonnage

La représentativité est un enjeu fondamental pour toute enquête de terrain. Il s'agit de s'assurer que l'échantillon étudié reflète au plus près la population cible, afin de tirer des conclusions généralisables sur des variables d'intérêt. Cette représentativité est garantie si l'ensemble de la population est interrogée et a l'obligation de répondre au questionnaire. Elle peut aussi être approchée avec protocole d'échantillonnage probabiliste, qui consiste à tirer de façon aléatoire dans la population cible, un groupe de personnes qui ont alors l'obligation de répondre au questionnaire. Ces méthodes ne sont pas applicables au cas d'une enquête sur les violences sexistes et sexuelles. En effet, pour des raisons éthiques évidentes, il n'est pas possible d'imposer aux étudiant·es de répondre à une enquête portant sur les violences qu'ils et elles ont pu subir durant leurs études supérieures.

La méthode par quotas peut être utilisée pour réduire les biais de représentativité (Beaud, 2009 ; Bréchon, 2010). Cette méthode s'appuie sur des quotas définis en amont de l'enquête et établis à partir d'informations disponibles sur la population étudiée (âge, genre, origine sociale...). Il s'agit alors d'ajuster le profil de l'échantillon de répondant·es au fur et à mesure pour que celui-ci représente au mieux la population étudiée. Cette méthode exige un temps de passation long, qui n'est pas approprié au calendrier universitaire. Elle n'a donc pas été retenue dans le cadre du projet SAFEDUC.

En conséquence, comme toutes les enquêtes sur les violences dans l'ESR, le protocole de recrutement des participant·es à l'enquête SAFEDUC a donc reposé sur un échantillon de volontaires parmi la population des étudiant·es de Sciences Po et d'UPCité. L'ensemble de la population étudiée a été contactée, et a pu participer à l'enquête. Avec ce protocole, tous individus ont théoriquement la même probabilité d'être inclus dans l'échantillon. En pratique, elle dépend en premier lieu de l'efficacité de la communication à diffuser l'enquête de sorte à ce que chaque individu reçoive effectivement l'information lui permettant d'y participer. Puis la décision de participer à ce type d'enquêtes dépend de l'intérêt pour le sujet traité: certaines personnes peuvent ne pas se sentir concernées par les violences et donc être moins enclines à répondre, au contraire des personnes ayant subi des violences peuvent ne pas souhaiter répondre à l'enquête par crainte de raviver des souvenirs douloureux. La façon dont l'enquête est présentée, diffusée, et la forme du questionnaire (mode de passation, nombre de questions) influencent donc non seulement le taux de participation mais aussi le profil des répondant·es. En outre, les contraintes relatives au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) et du cadre légal entourant une enquête de ce type contribuent à réduire le taux de réponse et la représentativité de la population répondante (Coutolleau, Le Gallic Ach et Périvier, 2025).

Si l'échantillon des répondant·es est nécessairement non-représentatif de la population cible, ces biais peuvent être limités *ex ante* en mobilisant un protocole de passation adapté. Ils peuvent

être aussi en partie corrigés *ex post* à condition d'avoir un taux de réponse suffisamment élevé. La précision des résultats, c'est-à-dire leur faible dispersion, repose principalement sur la taille de l'échantillon, qui conditionne ainsi la robustesse des conclusions.

1.2 Maximiser le taux de participation

Le protocole de passation doit être pensé de sorte à maximiser le nombre de participant·es en mobilisant une stratégie de communication et de diffusion efficace et adaptée à chaque institution. Dans le cas de SAFEDUC, la passation s'est déroulée simultanément à Sciences Po et UPCité. Le lundi 25 mars 2024, les directions des deux institutions ont envoyé un e-mail à l'adresse institutionnelle de l'ensemble des étudiant·es les invitant à participer à l'enquête. La passation, d'une durée de 8 semaines, s'est clôturée le 20 mai. Outre l'e-mail de lancement, chaque établissement a envoyé deux e-mails de relance, auxquels se sont ajoutées des communications à plus petite échelle (par UFR, par école de niveau master, etc.). Enfin, la communication de l'enquête a également été assurée grâce à la diffusion d'un QRcode renvoyant vers le questionnaire mis en avant sur des affiches et flyers distribués sur la quasi totalité des campus des deux institutions. Le lien vers le questionnaire était le même pour toute la population ce qui a permis de le diffuser également aux équipes administratives, pédagogiques et aux associations étudiantes afin qu'elles le partagent par d'autres canaux (listes de diffusion, réseaux sociaux).

Une bonne connaissance des habitudes et des calendriers des sous populations étudiées est cruciale. Connaître les créneaux de cours et les périodes d'examens (et de révisions) a permis d'optimiser les déplacements sur les campus, en amphithéâtre, dans les lieux de passage ou dans les bibliothèques pour distribuer les flyers. Ces informations ont permis d'envoyer les relances par e-mail aux moments opportuns. Ces différentes recommandations permettent non seulement de maximiser le taux de réponse mais aussi de cibler certaines populations selon des biais anticipés ou à partir de l'observation du profil des répondant·es au cours de la passation.

Afin de faciliter la diffusion de l'enquête et d'encourager un maximum de personnes à répondre, il est recommandé de soumettre un questionnaire court. Dans la version initiale du projet SAFEDUC, les données issues des réponses au questionnaire devaient être appariées aux informations individuelles administratives dont disposent les établissements. Le RGPD autorise ce type de procédure dès lors que le projet de recherche le justifie. Cet appariement des données aurait permis d'éviter de poser un ensemble de questions factuelles (année d'inscription, niveau d'étude, faculté, PCS des parents etc.). Cependant, l'équipe a dû y renoncer, car elle aurait été exposée à des risques juridiques et les personnes répondantes à une possible levée d'anonymat au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, qui enjoint de signaler certains faits au Procureur de la République. En effet, l'équipe aurait été en mesure de lever l'anonymat des victimes au moment de l'appariement, avant d'anonymiser les données. L'éventualité d'une obligation de signalement aurait alors dû être précisée pour chaque question s'y rapportant afin de respecter le principe de transparence du RGPD et la volonté des victimes de ne pas signaler leur cas à la justice. Cela aurait donc directement affecté le taux de réponse et accru considérablement la sous-déclaration de certains faits, en particulier les plus graves (Coutolleau, Le Gallic Ach et Périvier (2025)). L'équipe a donc préféré abandonner la solution de l'appariement des données de l'enquête aux informations administratives. En conséquence,

un module dédié à des questions relatives au statut socio-économique des répondant·es a dû être ajouté, allongeant sensiblement le questionnaire.

1.3 Minimiser les biais en amont

La stratégie de diffusion multi-supports (QR code, lien générique) implique de contrôler l'accès au questionnaire. Seule la population cible (à savoir les étudiant·es de Sciences Po et d'UPCité) doit pouvoir répondre au questionnaire. En outre, les personnes éligibles ne doivent pouvoir y répondre qu'une fois. En effet, d'autres enquêtes sur les VSS ont été confrontées à des réponses malveillantes de « trolls » manifestant leur hostilité à l'égard de ce type de recherches¹. La mise en place d'un authentificateur pour accéder au questionnaire est donc indispensable pour limiter ces risques et cibler la population. Cet authentificateur doit être simple pour éviter de décourager la participation et permettre une large diffusion au sein de la population visée par l'enquête. Le protocole doit en outre respecter le RGPD en matière de confidentialité des données personnelles (Coutolleau, Le Gallic Ach et Périvier (2025)).

Pour cela un authentificateur à l'entrée du questionnaire est indispensable. Le volet « Université » de l'enquête Virage s'appuyait sur le système d'authentification suivant : les étudiant·es recevaient un mail comprenant un identifiant unique et un mot de passe (modifiable) leur permettant d'accéder au questionnaire (Lebugle *et al.*, 2020, p. 267). Si cet authentificateur a l'avantage d'être peu identifiant, il exige des répondant·es une démarche active de recherche des informations de connexion et peut décourager la participation à l'enquête². L'équipe de Nantes Université a opté pour l'envoi par e-mail d'un lien individuel de participation à l'enquête. Ce protocole est plus simple mais il limite les possibilités de diffusion du questionnaire au sein de la population cible, car il devient alors impossible de diffuser l'enquête par flyers et QRcode au risque que des personnes n'appartenant pas à la population cible ne répondent au questionnaire.

L'authentificateur utilisé dans l'enquête SAFEDUC combine des informations utilisées régulièrement par les étudiant·es. Après échange avec les DPO, le système d'authentification retenu pour l'accès au questionnaire SAFEDUC était le numéro étudiant et la date de naissance : il s'agit d'un binôme d'informations unique, régulièrement utilisé et facile à retrouver, limitant le « coût d'entrée » dans le questionnaire. Pour limiter le nombre de réponses incomplètes, la plateforme de l'enquête a été paramétrée de sorte à ce que les répondant·es puissent interrompre la complétion pour la reprendre plus tard en se reconnectant avec l'authentificateur.

Le titre et le visuel de l'enquête constituent des éléments importants dans le recrutement des répondant·es. Dans certaines enquêtes, le choix a été fait de masquer le thème des violences préférant mettre l'accent sur les conditions de vie, de la santé ou du parcours de vie (Elizabeth Brown *et al.*, 2020 ; Trachman et Lejbowicz, 2018). Il s'agit d'attirer des personnes n'ayant pas subi de VSS et ainsi éviter une sur-représentation des victimes de VSS parmi les répondant·es. L'équipe de SAFEDUC a choisi de mettre en évidence la thématique de l'enquête, car le sujet de l'enquête doit de

¹Voir notamment *Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes* (2023:174).

²Les taux de réponse de l'enquête Virage Universités se situent entre 3.7 et 7.7 %.

toute façon être affiché en début de questionnaire pour ne pas surprendre les personnes ayant accepté d'y répondre. En outre, cette stratégie permet d'adopter une démarche proactive de prévention et d'accompagnement des personnes (parfois très jeunes) en mettant à disposition des ressources thématiques dès l'ouverture du questionnaire. Tous les supports de communication en ligne et par affichage mentionnaient ainsi les violences sexistes et sexuelles. Par ailleurs, ces communications mettaient aussi en avant la finalité académique du projet et les garanties de sécurité et d'anonymat des données. Cette stratégie induit des biais de sens opposé dans le profil des répondant-es : d'un côté les victimes de VSS peuvent se détourner de l'enquête par crainte d'une levée d'anonymat ou par peur de raviver des souvenirs douloureux (Charrance, Hamel et Legleye, 2020), d'un autre côté des personnes peuvent ne pas se sentir concernées par le sujet des VSS (Elizabeth Brown *et al.*, 2020). De façon générale, les femmes sont plus enclines que les hommes à répondre aux enquêtes et plus sensibilisées aux enjeux des VSS. Pour réduire ce biais, la communication et la diffusion du questionnaire a mis l'accent sur la nécessité que *tous et toutes répondent, victimes ou non de VSS*. Les hommes ont largement répondu à l'enquête bien qu'ils restent sous-représentés (section 3.3). Ainsi, la communication transparente de l'enquête SAFEDUC ne semble pas avoir renforcé ce biais par rapport aux autres enquêtes.

Enfin, d'autres biais de participation ont pu être anticipés: il était prévisible que les personnes non francophones soient moins enclines à répondre à l'enquête. Pour réduire ce biais, le questionnaire et la communication ont été déclinés en français et en anglais.

2 Analyse de la participation et des abandons

2.1 Taux de participation global

L'enquête a permis de recueillir 5 550 réponses¹, soit un taux de participation de 8,1%. Ce taux de participation se situe dans la moyenne de celui observé pour des enquêtes comparables:

- L'enquête de Nantes Université (2023), ayant atteint un taux de réponse (questionnaires exploitables) de 12,4 %.
- L'enquête JEDIS (Justice, Égalité, Diversité, Solidarité) de l'Université Clermont Auvergne (2023), ayant atteint un taux de réponse de 11,6 %.
- L'enquête UniSafe (2022), menée à l'échelle européenne et ayant atteint un taux de réponse de 2,7 %.
- Le volet « Université » de l'enquête Virage (2015), ayant atteint des taux de réponse compris entre 3,7 % et 7,7 %.

On observe des écarts importants entre les deux établissements partenaires: à Sciences Po près de 20% (n=2 958) de la population cible a répondu à l'enquête contre seulement 4,8% à UPCité (n=2 592). Parmi l'ensemble des réponses, on compte 901 questionnaires incomplets, ce qui ramène le taux de réponse à 6,8%. Le taux d'abandon est plus élevé à UPCité qu'à Sciences Po (tableau 2.1).

Selon l'institution, les modes de diffusion de l'enquête n'ont pas eu le même effet sur la population cible. 84 % des répondant·es de Sciences Po ont ainsi complété le questionnaire via un lien d'invitation,

¹On compte 71 échecs d'authentification (un tel échec intervient après trois tentatives infructueuses de passer l'authentificateur), ce qui correspond probablement des personnes extérieures à la population cible ayant essayé de participer à l'enquête.

Tableau 2.1: Résultats de la passation de l'enquête SAFEDUC

	Sciences Po	UPCité	TOTAL
Population cible	14837	53831	68668
Participations ¹	2958 (19.9%)	2592 (4.8%)	5550 (8.1%)
Questionnaires terminés	2556 (17.2%)	2093 (3.9%)	4649 (6.8%)
Abandons ²	402 (13.6%)	499 (19.3%)	901 (16.2%)

¹Sont comptés en participant·es l'ensemble des étudiant·es s'étant authentifié·es au moins une fois.

²En % du nombre de participations

Source: SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024)

contre seulement 68% des répondant-es d'UPCité. Inversement, 16% des répondant-es de Sciences Po ont complété le questionnaire via un QRcode alors que ce pourcentage s'élève à 32% chez les répondant-es d'UPCité. Les QRcodes ont été surtout diffusés via la distribution de flyers et posters, et les liens d'invitation ont été essentiellement distribués par des e-mails institutionnels. La diffusion par e-mail a donc été plus efficace à Sciences Po qu'à UPCité, tandis que la diffusion du QRcode (affiches, flyers, présentation en amphi) semble avoir produit davantage d'effet chez les étudiant-es d'UPCité. Pour autant, la majorité des répondant-es ont participé à l'enquête grâce à l'envoi des e-mails, même si les rappels visuels par affichage ont aussi pu servir d'incitation indirecte.

Ces écarts sont dus à des pratiques propres à chaque établissement. À Sciences Po, les élèves ont l'obligation d'utiliser leur boîte e-mail institutionnelle pour leurs démarches internes à l'établissement. Il est rare que l'adresse e-mail institutionnelle occupe une position aussi centrale dans les établissements universitaires, comme cela a été souligné par d'autres enquêtes de prévalence (Lebugle, Dupuis et l'équipe de l'enquête Virage, 2018, p. 4-7 ; et Lebugle *et al.*, 2020, p. 266-267, pour les enquêtes Virage Université).

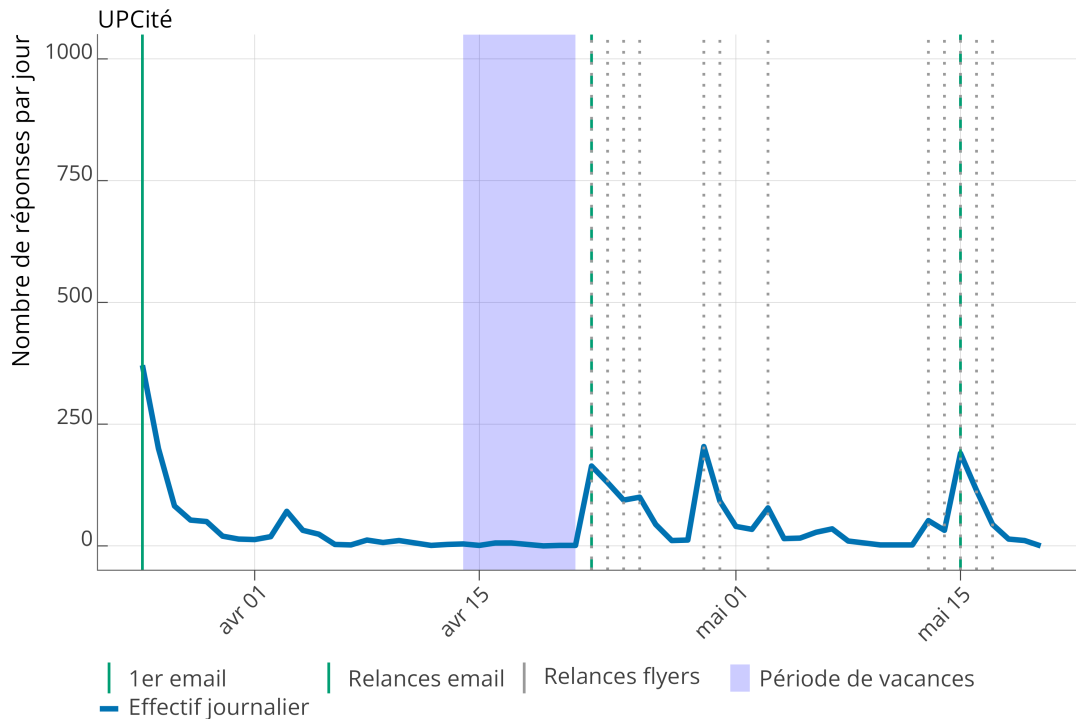
La taille et l'organisation des deux institutions expliquent également ces écarts participation. UPCité compte quatre fois plus d'étudiant-es que Sciences Po. Issue de la fusion de plusieurs universités, UPCité s'étend sur de multiples sites (Note 1). Elle regroupe également un plus grand nombre de filières que Sciences Po, certaines impliquant de périodes hors de l'université et/ou sans consultation régulière des e-mails, notamment pour les filières en santé ou celles plus fréquemment en alternance. Il a donc été plus difficile de faire connaître l'enquête à grande échelle au sein d'UPCité. La diffusion de l'enquête de manière homogène à l'ensemble des entités y a été moins efficace qu'à Sciences Po. Enfin, d'autres consultations auprès des étudiant-es d'UPCité étaient menées en parallèle de l'enquête SAFEDUC, ce qui a réduit la visibilité et l'incitation à répondre à notre questionnaire. La diffusion de flyers sur les différents sites a permis de stimuler le taux de réponse, tandis que les relances par e-mail n'ont eu que peu d'effet (graphique 2.1). Une incitation par mail au sein de la faculté de santé a eu un fort effet cependant, il s'agissait d'un mail envoyé directement par la faculté (et non l'université) dans une période de forte médiatisation du #Metoo à l'hôpital.

À Sciences Po, plus de 1 000 questionnaires ont été complétés le jour de l'envoi du premier email, témoignant de l'efficacité de la diffusion par email au sein de l'institution. Cela reflète un intérêt marqué pour la thématique des VSS de la part des étudiant-es de Sciences Po. L'exposition médiatique dont l'institution a fait l'objet ces dernières années sur cette question explique en partie cette réactivité de la population étudiante. Les relances par email ont induit des pics de réponses, certes moins importants que celui du jour d'ouverture de l'enquête, mais néanmoins significatifs. En revanche, la distribution de flyers sur site ne semble pas avoir eu d'impact majeur sur la participation à l'enquête (graphique 2.2).

2.2 Les abandons

L'analyse des 901 questionnaires incomplets met en évidence les étapes du questionnaire les plus susceptibles d'entraîner un abandon. Elle permet également d'identifier les différences de profils entre les participant-es ayant interrompu leur réponse et ceux ayant complété le questionnaire. La

Graphique 2.1: Calendrier de la passation et nombre de réponses au questionnaire



Champ : Ensemble des réponses à UPCité, questionnaires incomplets compris.

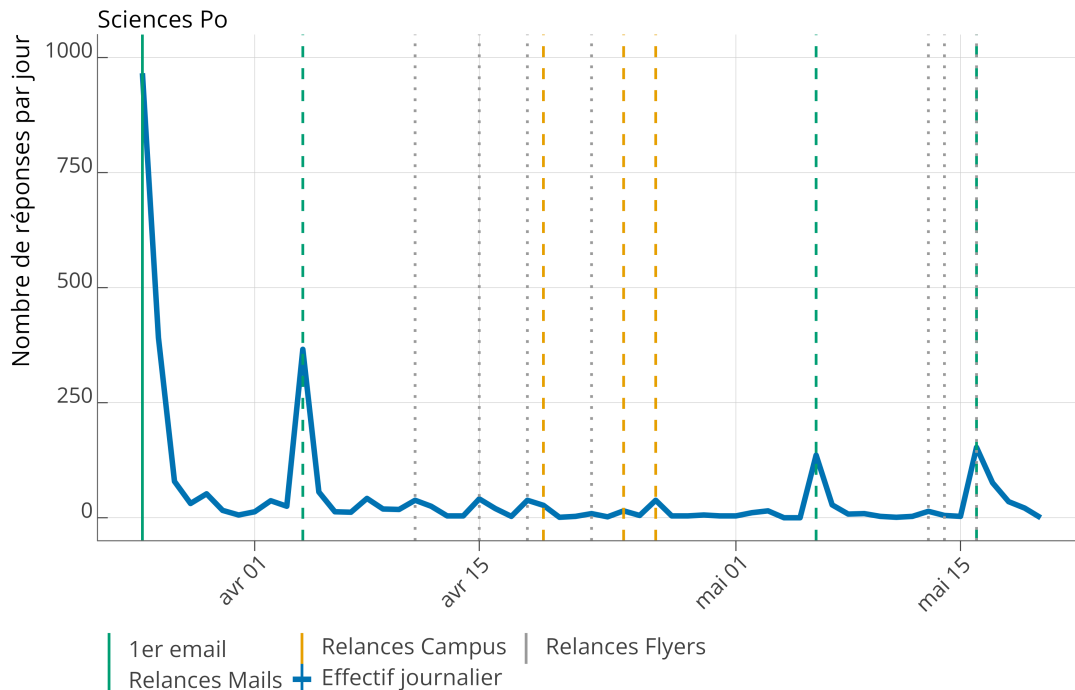
Lecture : Le jour de l'envoi du 1er email, 371 étudiant·es d'UPCité ont répondu au questionnaire.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

plupart des personnes ayant commencé à répondre au questionnaire, sans toutefois le compléter, ne s'arrêtent pas aux premières questions. Elles abandonnent le plus souvent au milieu du processus. La médiane se situe à 44.5% de complétion du questionnaire. Cependant, cette mesure du taux de progression dépend des réponses apportées aux questions filtres et ne peut être comparée qu'entre des individus ayant répondu de manière identique à ces filtres. Par exemple, une personne déclarant avoir subi des violences devra répondre à davantage de questions qu'une personne n'en déclarant pas. Ainsi, une personne ayant déclaré des violences présentera un niveau de progression moindre, puisqu'elle accède à des questions supplémentaires portant sur ces violences.

Identifier les questions précises qui conduisent les participant·es à abandonner le questionnaire permet de mieux comprendre les raisons de ces interruptions. Les abandons sont particulièrement fréquents lorsque les réponses prennent la forme d'indicateurs, c'est-à-dire une série d'échelles de Likert regroupées dans une grande matrice. 251 personnes se sont arrêtées juste avant ou après la complétion d'une question sous forme d'indicateur, soit 28% des abandons. La majorité des abandons (63,6%) se produisent avant l'entrée dans le module relatif aux violences: 16,1% dans le module portant sur les informations personnelles et 37,5% dans celui portant sur les conditions de vie étudiante. Si l'appariement avec les données administratives avaient été possible, ces deux modules auraient été

Graphique 2.2: Calendrier de la passation et nombre de réponses au questionnaire



Champ : Ensemble des réponses à Sciences Po, incluant les questionnaires incomplets.

Lecture : Le jour de l'envoi du 1er email, 966 étudiant-es de Sciences Po ont répondu au questionnaire.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

considérablement réduits. En considérant que tous les abandons au niveau de ces deux modules auraient pu être évités, l'échantillon des répondant-es auraient pu être accru de plus de 480 personnes soit 10% de l'échantillon. 64 personnes se sont arrêtées à l'entrée du module sur l'exposition aux violences, tandis que 69 autres ont interrompu la complétion du questionnaire un cours de ce module. À cela s'ajoutent 285 abandons lors du module suivant, consacré aux conséquences des violences subies. Ces abandons représentent 46,4 % de l'ensemble des abandons. Ces deux modules comportent des questions sensibles, des textes plus longs et une présentation sous forme de matrices.

Si la sensibilité des questions contribue en partie aux abandons, la longueur des questions et l'utilisation de matrices dissuadent de nombreuses personnes de mener le questionnaire à son terme. Au regard de ces résultats, les abandons semblent davantage liés à la longueur des questions qu'à la sensibilité du thème.

Bien que les effectifs soient relativement faibles, les comportements d'abandon du questionnaire diffèrent selon le genre (tableau 2.2). Les personnes dont la catégorie de genre n'est ni femme ni homme ont principalement abandonné la complétion du questionnaire dès les questions relatives aux informations personnelles et académiques, incluant celles sur l'âge, la nationalité et l'origine sociale. Ce

Tableau 2.2: Module d'abandon dans le questionnaire selon le genre

	Info.personnelles	Cond. de vie étudiante	Prévalence VSS	Contexte/conséquences
Total	145 (16.1%)	338 (37.5%)[†]	133 (14.8%)	285 (31.6%)
Femme	72 (11.2%)	236 (36.7%)	100 (15.6%)	235 (36.5%)
Homme	41 (20.2%)	91 (44.8%)	30 (14.8%)	41 (20.2%)
Autre ou Refus	32 (58.2%)	11 (20%)	3 (5.5%)	9 (16.4%)

[†]Note de lecture : 44.4% (soit 400 sur 901) des répondant-es ayant renoncé à remplir le questionnaire entièrement ont abandonné au module portant sur les conditions de vie étudiante SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024)

module contient aussi des questions sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Les hommes interrompent également plus fréquemment leur participation avant d'atteindre les questions sur les violences sexistes et sexuelles: 64,8% des questionnaires incomplets remplis par des hommes se terminent avant la fin des questions concernant leurs conditions de vie étudiante. Les femmes qui ont interrompu la complétion vont plus loin dans le questionnaire puisque 63,5% ont répondu à toutes les questions personnelles et académiques ainsi qu'aux questions concernant leur exposition aux violences.

Relativement à l'échantillon ayant complété le questionnaire, les femmes sont légèrement sur-représentées au sein de l'échantillon des personnes ayant abandonné au cours du questionnaire, alors que les hommes y sont sous-représentés. Les autres catégories de genre sont représentées dans les mêmes proportions. Cependant, les effectifs sont faibles et les différences entre les deux échantillons ne sont pas statistiquement significatives (test du khi deux).

3 Les biais de représentativité

3.1 Taux de réponse selon les différentes entités

3.1.1 Trois grandes facultés d'UPCité

Les statistiques présentées dans la suite de l'analyse sont exclusivement basées sur les 4 649 questionnaires complets. Au sein d'UPCité, la faculté des *Sciences* et l'IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris), ainsi que la faculté *Sociétés et Humanités* présentent des taux de participation proches de 5 %, avec respectivement 4,9% et 4,8%. Le taux de participation dans la faculté de *Santé* dépasse à peine les 3 %. La passation de SAFEDUC ayant eu lieu au moment des révélations de VSS au sein des professions de santé avec l'émergence du #Metoo hôpital, un taux de réponse plus élevé aurait pu être attendu. Plusieurs facteurs difficiles à démêler expliquent ces écarts de complétion : effet de composition de la population enquêtée, mode de passation et de diffusion de l'enquête qui varient selon l'entité. Pour certaines entités, les enseignant·es, les associations ou les étudiant·es se sont particulièrement impliqué·es dans la diffusion de l'enquête. Enfin, les caractéristiques individuelles de chaque sous population (genre, âge, cursus suivi, origine sociale etc.) peut expliquer les différences de taux de réponse.

Ces écarts s'expliquent aussi en partie par des biais dans le mode de diffusion, car la sollicitation via les adresses e-mail institutionnelles tend à favoriser les étudiant·es qui consultent régulièrement leur messagerie, excluant potentiellement celles et ceux qui le font moins souvent ou qui sont dans une période de leur cursus de formation particulière (stage, césure, examens, ...). Une attention particulière a été portée au parcours en santé, où les stages et le rythme diffèrent relativement à d'autres voies.

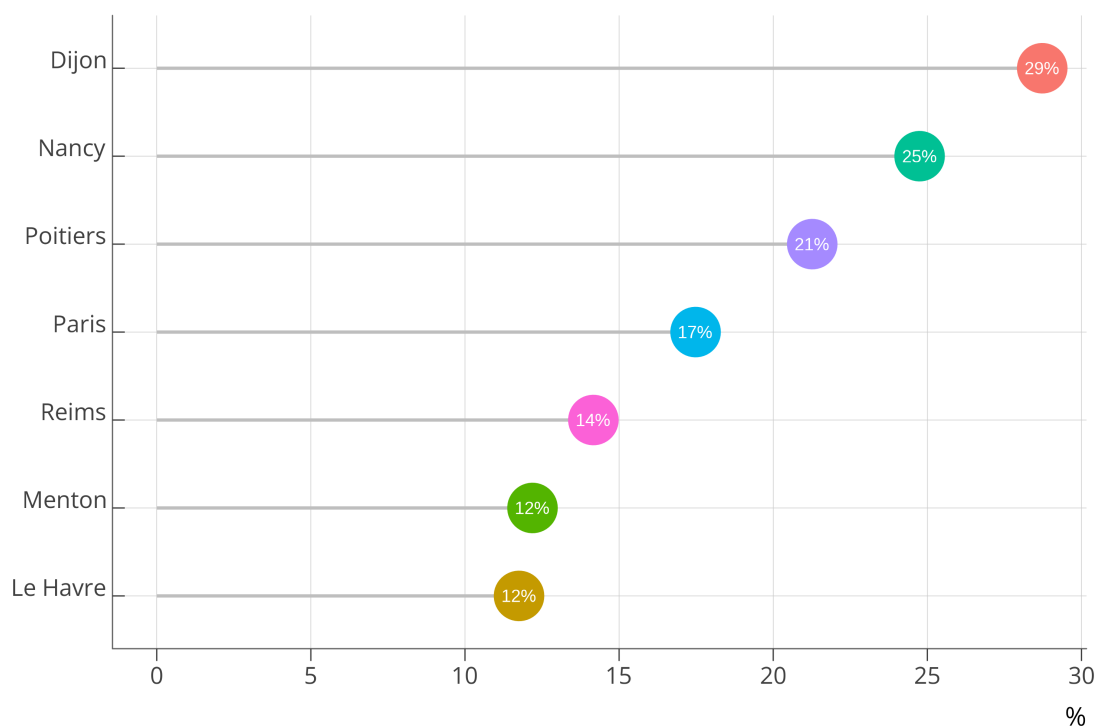
3.1.2 Les campus de Sciences Po

En sus du campus de Paris, Sciences Po dispose de campus dans sept villes : Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Paris, Poitiers, Reims¹. Les campus en région n'accueillent que des étudiant·es de collège universitaire de première ou deuxième année d'étude. Les étudiant·es en troisième année effectuent un échange à l'étranger, et les campus accueillent une cohorte d'étudiant·es étrangers, campus de Paris compris. Les étudiant·es en quatrième ou cinquième année étudient tout·es sur le campus de Paris.

¹ Ces différents campus ne doivent pas être confondus avec les autres Institut d'Études Politiques de France (IEP de Bordeaux, IEP de Grenoble, etc.) : il s'agit bien de campus de l'établissement historiquement parisien, mais localisés dans d'autres villes.

La participation à l'enquête est inégalement répartie entre ces campus (graphique 3.1). Dijon, Nancy et Poitiers se placent en tête des campus les plus participants, avec des taux de réponse supérieurs à 20%. Les taux de participation les plus faibles se situent à Menton et au Havre (entre 12% et 15%). Ces taux restent néanmoins élevés comparativement aux autres enquêtes de prévalence auprès de la population étudiante.

Graphique 3.1: Taux de participation à Sciences Po selon le campus



Champ : Étudiant-es de Sciences Po ayant complété le questionnaire (n = 2556).

Lecture : 25 % des étudiant-es du campus de Nancy ont complété le questionnaire.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

3.2 Taux de réponse selon l'année d'étude

A UPCité, le taux de réponse varie également selon le niveau d'étude : le taux de réponse des étudiant-es en première année est légèrement supérieur à 2 % et il est sensiblement plus élevé pour les étudiant-es en deuxième année (avec un peu plus de 6 %) et diminue progressivement pour chaque niveau d'étude supplémentaire.

La population de première année est plus importante que les autres ce qui ne facilite pas une diffusion homogène de l'enquête et peut expliquer le taux de participation plus faible. Par ailleurs, les premières années d'études peuvent être l'occasion d'abandons et de réorientation de parcours : un certain nombre d'inscrit·es sur l'année universitaire pourraient ainsi s'être éloigné·es de leur université en cours d'année (le nombre d'inscrit·es en L2 chute de 38 % comparativement à L1). Enfin, il est possible que les étudiant·es en tout début de cycle se soient sentis peu ou moins concernés par une enquête sur « les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur » compte tenu de leur entrée récente dans ce milieu. En revanche, le taux de participation élevé des étudiant·es en L2 et L3 peut s'expliquer par leur présence plus fréquente sur les campus, en particulier ceux ayant été ciblés par les distribution de flyers. De même, le taux de participation plus faible des étudiant·es en fin de parcours universitaire peut s'expliquer par leur moindre fréquentation de ces lieux.

A Sciences Po, on constate également des écarts de taux de réponse selon niveau d'études, mais l'effet s'inverse (voir graphique 3.2). Ainsi, environ 23 % des étudiant·es en première et seconde année ont complété le questionnaire. Ce taux chute à 17 % pour les étudiant·es de troisième année, avant de remonter à son taux le plus élevé pour les étudiant·es en quatrième année (27 %). Les étudiant·es en deuxième année de Master sont les moins nombreux à avoir participé à l'enquête, avec un taux de réponse se situant à 15 %. Environ 19% des doctorant·es ont répondu.

Ces différences peuvent s'expliquer par les calendriers spécifiques à chaque niveau d'étude. Le taux de réponse plus faible des étudiant·es en troisième année est dû fait que la plupart d'entre eux sont en échange à l'étranger. De fait, ils et elles n'étaient pas touchés par les supports de communication en présentiel. Par ailleurs, ils et elles consultaient probablement moins leur email institutionnel de Sciences Po.

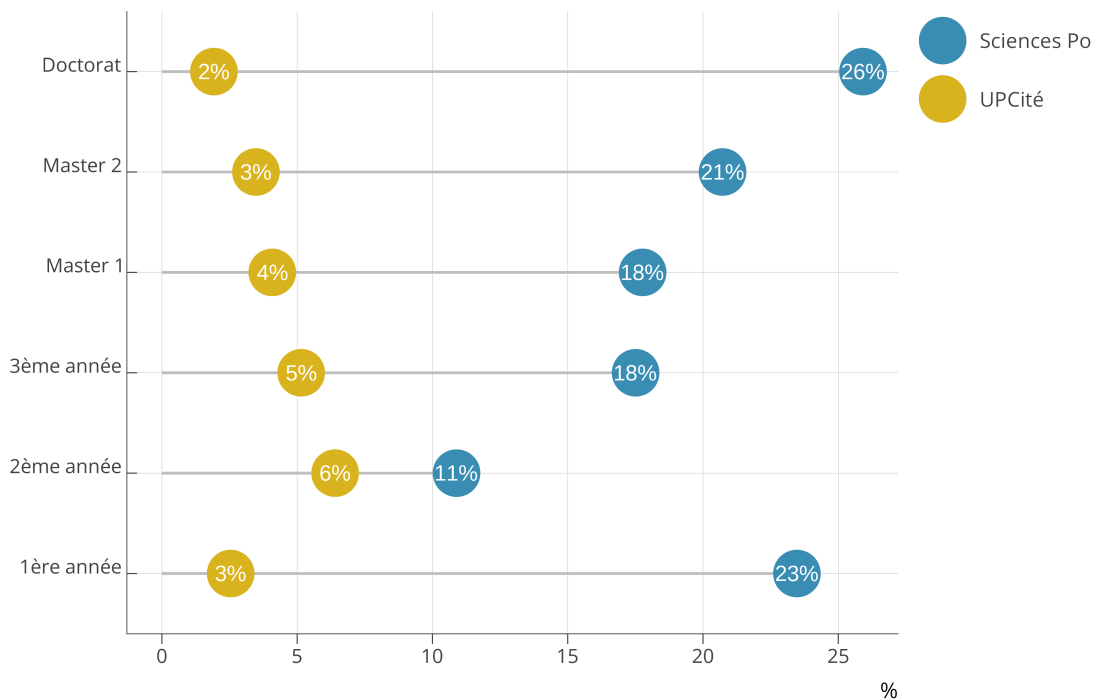
Le taux de réponse plus élevé des étudiant·es en Master 1 s'explique en partie par leur localisation sur le campus de Paris, alors que les étudiant·es du collège universitaire (équivalent licence) sont réparti·es sur les différents campus de Sciences Po (voir graphique 3.2). L'équipe de recherche, basée à Paris, a mené une campagne de communication continue sur ce campus, alors qu'elle s'est déplacée pour une journée sur les autres campus. Le taux de réponse moins élevé des Master 2 s'expliquerait par leur moindre présence sur le campus car la plupart suivent un stage durant le second semestre et ont pu être moins touchés par la communication autour de l'enquête.

3.3 Genre de la population répondante

Les femmes ont davantage répondu au questionnaire que les hommes. Cette surreprésentation est classique dans les enquêtes par questionnaire en général (Bozon, 1995 ; Tetaz et Federico, 2023), et dans les enquêtes de prévalence des VSS en particulier, car elle sont davantage sensibilisées à ces questions. La surreprésentation des femmes dans l'échantillon est donc attendue.

Les femmes représentent environ 65% de la population étudiante globale dans les deux institutions contre presque 74% dans l'échantillon d'UPCité , et 71% dans celui de Sciences Po tableau 3.1. Si on exclut les personnes non-binaires ou préférant un autre terme, les femmes ont 1,76 [1,58;1,95] plus de chances de répondre au questionnaire que les hommes à UPCité contre 1,38 [1,24;1,53] pour Sciences Po. Les personnes non-binaires ou préférant un autre terme, ou encore n'ayant pas souhaité

Graphique 3.2: Taux de participation à UPCité et à Sciences Po selon l'année d'étude



Champ : Étudiant·es d'UPCité (n = 2 043) et de Sciences Po (n = 2538) ayant complété l'ensemble du questionnaire et ayant renseigné leur niveau d'étude.

Lecture : Près de 4 % des étudiant·es en Master 1 à UPCité ont complété un questionnaire.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'Université Paris Cité; Service de la Scolarité de Sciences Po.

répondre à leur identification genrée représentent environ 4% des répondant·es à Sciences Po et 2,2% à UPCité, il n'est pas possible d'évaluer leur part dans la population étudiante de chaque institution faute d'information administrative disponible (section 4.2).

3.4 L'origine sociale des répondant·es

3.4.1 Selon la CSP des parents

En termes d'origine sociale, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent une part importante de l'échantillon : 57 % des répondant·es de Sciences Po et 47 % des répondant·es d'UPCité déclarent que leur parent 1 appartient à cette catégorie. Ils et elles sont surreprésenté·es au sein de l'échantillon, étant donné qu'ils représentent 50 % de la population étudiante de Sciences Po et contre 42 % de la population d'Université Paris Cité (soit 7 et 5 points de pourcentage d'écart, voir graphique 3.3 et graphique 3.4). L'écart constaté entre les deux établissements

Tableau 3.1: Représentation des catégories de genre parmi les répondant·es

Vous vous définissez comme...	UPCité		Sciences Po		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
une femme	1546	73.9	1752	68.5	3298	70.9
un homme	463	22.1	747	29.2	1210	26.0
non-binaire, autre terme [†]	84	4.0	57	2.2	141	3.0

Source: SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024)

[†] inclut les personnes n'ayant pas souhaité répondre

au sein de l'échantillon est cependant cohérent avec les écarts constatés entre les deux populations étudiantes.

Il en est de même pour les enfants de profession intermédiaire. 16 % des répondant·es de Sciences Po et 13 % des répondant·es d'UPCité déclarent que leur parent 1 en fait partie. On retrouve ici une légère surreprésentation de cette catégorie au sein des deux établissements, étant donné qu'ils et elles représentent 13 % des étudiant·es de Sciences Po, contre 10 % à UPCité. Malgré cette surreprésentation, l'écart entre les deux établissements au sein de l'échantillon est cohérent avec la structure de leur population respective.

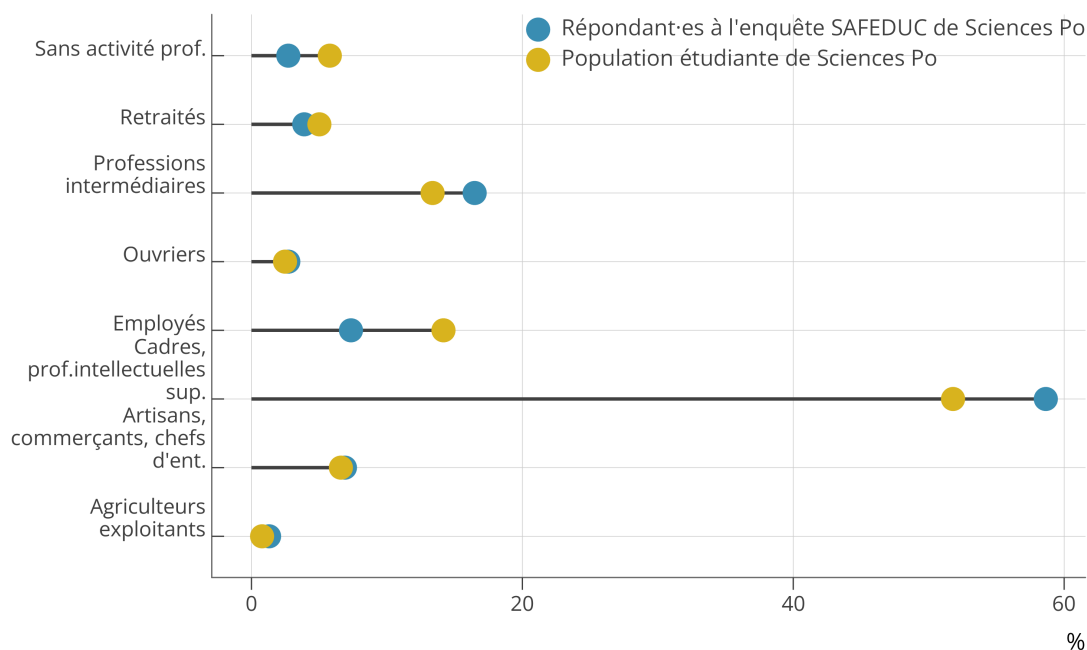
Les étudiant·es déclarant que leur parent 1 est employé·e représentent 14 % à Sciences Po et 15 % à UPCité. Si l'échantillon d'UPCité présente la même proportion (15 %), celui de Sciences Po n'en compte que 7 %. Les fils et filles d'employé·es semblent donc spécifiquement sous-représenté·es dans l'échantillon SAFEDUC de Sciences Po, ce qui indique un biais significatif de participation à l'enquête propre à Sciences Po (graphique 3.3 ; graphique 3.4). L'échantillon d'UPCité se caractérise en revanche par une légère sous-représentation des fils et filles d'ouvriers (de l'ordre de 2 points de pourcentage). Au sein des deux échantillons, on retrouve une sous-représentation des filles et filles de retraitées (1 point de pourcentage à Sciences Po, 3 points à UPCité) et de personnes sans activité professionnelle (3 points à Sciences Po, 4 points à UPCité). Concernant les deux dernières catégories, ces écarts pourraient peut s'expliquer par un report de la réponse à la dernière profession exercée par le parent concerné.

Le sous-échantillon de répondant·es de Sciences Po présente une part plus importante de fil·les et professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires qu'UPCité. Ces différences s'expliquent en partie par des différences de compositions entre les deux populations, la population de Sciences Po étant issue de milieux plus favorisés que celle d'UPCité.

3.4.2 Selon le statut de boursier

La part de personnes déclarant percevoir une bourse CROUS dans l'échantillon des répondant·es diffère de celle de la population cible. À UPCité, on compte 18.5% de bénéficiaires d'une bourse CROUS contre 17% à Sciences Po. Au sein de l'échantillon SAFEDUC, les étudiant·es déclarant percevoir une bourse CROUS sont surreprésenté·es : 23% des répondant·es déclarent ainsi être boursier du CROUS (25 % à UPCité et 21 % à Sciences Po). L'échantillon amène donc à surestimer la différence entre les deux établissements. En outre, les personnes déclarant percevoir une bourse CROUS ont 1,4 [1,2; 1,5]

Graphique 3.3: L'origine sociale des personnes répondantes de Sciences Po



Champ : Etudiant-es ayant complété un questionnaire et ayant renseigné le CPS du parent 1 (n= 2 464).

Lecture : 58,6 % des étudiant-es de Sciences Po ayant répondu à l'enquête déclarent que leur parent 1 est cadre, ou profession intellectuelle supérieure contre 51,8% pour l'ensemble de la population étudiante de Sciences Po.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

fois plus de chances que les autres de répondre au questionnaire à Sciences Po et 1,6 [1,4; 1,7] fois plus à UPCité.

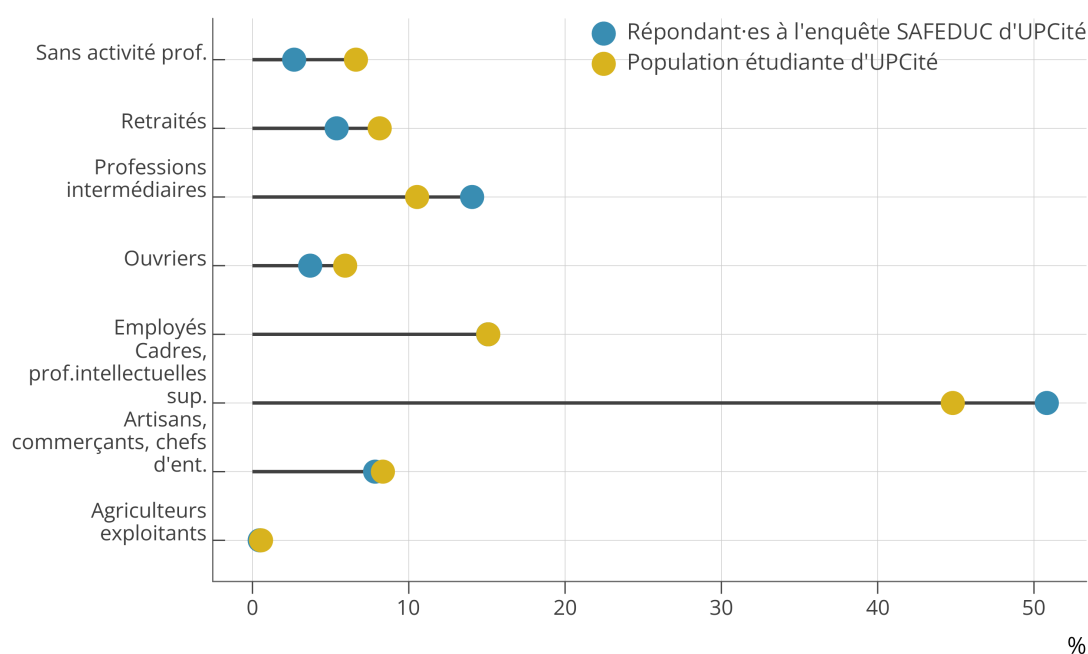
Au sein de l'échantillon SAFEDUC, les répondant-es boursier-ères CROUS ne déclarent pas les mêmes échelons². La proportion de répondant-es déclarant une bourse d'échelon 1 à 7 (contre l'échelon 0) est plus importante à UPCité qu'à Sciences Po (16% contre 12%). En l'absence de données administratives décrivant l'échelon du statut de boursier au sein des deux établissements, il est impossible d'estimer si cet écart est le fruit de différences entre les populations étudiantes des deux établissements ou de biais d'échantillonnage³. Dans le premier cas, UPCité accueillerait ainsi une population moins favorisée que Sciences Po⁴. Dans le second cas, les étudiant-es les plus précaires auraient davantage répondu au sein d'UPCité qu'à Sciences Po.

²Plus l'échelon de bourse est élevé, plus le montant associé est important (l'échelon 0 bis correspondant au montant le moins élevé, l'échelon 7 le plus élevé). Un échelon élevé traduit une situation sociale moins favorisée.

³On note également qu'une part importante des répondant-es de Sciences Po (9%) déclarent percevoir des bourses hors CROUS (par exemple, des bourses à la mobilité internationale) contre seulement 2% des étudiant-es d'UPCité.

⁴Si l'écart entre les deux établissements reste modeste (4 points de pourcentage), le manque de détails concernant la distribution des échelons CROUS entre les niveaux 1 à 7 cache peut-être d'autres disparités. Il en est de même pour la collecte de la PCS avec les catégories les plus agrégées : la forte part de fils et filles de cadre au sein des deux échantillons cache peut-être des différences internes à cette catégorie sociale.

Graphique 3.4: L'origine sociale des personnes répondantes à UPCité



Champ : Etudiant-es ayant complété un questionnaire et ayant renseigné le CPS du parent 1 (n= 1 950).

Lecture : 50,8 % des étudiant-es d'UPCité ayant répondu à l'enquête déclarent que leur parent 1 est cadre, ou profession intellectuelle supérieure contre 44,8% pour l'ensemble de la population étudiante d'UPCité.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

Le mode de diffusion de l'enquête peut expliquer une partie de ce biais. En effet, les distributions de flyers ont été plus efficaces à UPCité qu'à Sciences Po. Ces distributions visant souvent les cafétérias CROUS, il est possible qu'ils aient permis de faire connaître l'enquête à des étudiant-es plus précaires, utilisant davantage ce mode de restauration. Cela pourrait également expliquer la surreprésentation plus générale des étudiant-es boursièr-es au sein des deux échantillons.

4 Redresser l'échantillon des répondant·es

4.1 Les méthodes de pondération

Malgré les efforts de conception du protocole de passation pour limiter les biais, la section 3 a montré que les caractéristiques des répondant·es à l'enquête diffèrent de celles de la population cible (les étudiant·es de Sciences Po et d'UPCité). S'agissant des répondant·es ayant commencé à répondre au questionnaire sans aller au bout, il est possible de corriger ce type de non-réponse en appliquant des techniques telle que l'imputation statistique. Cela consiste à estimer les réponses manquantes en se basant sur les réponses déjà fournies et les caractéristiques des répondant·es. Dans SAFEDUC la non-réponse partielle est limitée car toutes les réponses étaient obligatoires (des modalités « *Ne souhaite pas répondre* » ou « *Ne sais pas* » étaient proposées). La non-réponse concerne donc uniquement les 901 questionnaires étudiés dans la section 2.2.

S'agissant des non-répondant·es, par construction, l'enquête ne fournit aucune information sur ces individus. En s'appuyant sur des informations disponibles sur la population cible, il est possible de redresser l'échantillon pour corriger en partie les biais de représentativité. On estime une pondération en calant les caractéristiques de l'échantillon sur celles connues de la population cible, telles que le sexe, l'âge, la filière ou le niveau d'études. Cela permet d'ajuster le poids des réponses des sous-groupes surreprésentés pour qu'ils correspondent à la structure réelle de la population. L'objectif est de créer une population fictive de la même taille que la population étudiée dont les caractéristiques sont les plus proches possibles de cette dernière. La pondération peut être adaptée en fonction des priorités de l'enquête. Il est possible de modifier les variables de pondération utilisées, de se concentrer seulement sur un sous-échantillon (une filière, un établissement, ...) ou d'utiliser la pondération seulement pour l'estimation de certaines variables (Davezies et D'Haultfoeuille, 2009). La qualité de la pondération dépend de plusieurs facteurs. La taille de l'échantillon joue un rôle crucial. La conception de l'enquête et le protocole de passation constituent donc des éléments importants (section 1). De même, la qualité et la quantité des informations disponibles sur l'échantillon et la population accroît la précision de la pondération.

Différentes méthodes statistiques permettent de calculer ces poids. Si l'équipe de SAFEDUC avait pu apparier les données de l'enquête aux données administratives (section 1.2), elle aurait disposé d'informations individuelles sur l'ensemble de la population cible (répondante et non-répondante). Les biais de non-réponse auraient pu être corrigés de manière plus précise en estimant la probabilité de participation de chaque personne selon ses caractéristiques (genre, âge, ...) à partir de groupes de réponse homogènes (Deroyon, 2017).

Ne pouvant pas disposer d'informations individuelles sur l'ensemble de la population, l'équipe a obtenu des informations agrégées sur la population cible de la part des services statistiques des deux

institutions partenaires. Ces informations ont été extraites par les deux administrations à la date du lancement l'enquête. Ainsi les données utilisées décrivent exactement la cohorte étudiante à laquelle appartiennent les échantillons de chaque établissement au moment de l'enquête. Outre le genre, l'année d'étude, les campus et écoles pour Sciences Po, les facultés pour UPCité, le statut boursier CROUS, la PCS du parent 1 et du parent 2, certains croisements de ces caractéristiques ont été fournis (comme le genre et l'année d'étude par exemple). A partir de ces informations, la méthode de calage sur marges a été utilisée pour corriger l'échantillon de la non-réponse totale (Deville et Särndal, 1992 ; Sautory, 2018). S'agissant du genre, nous ne disposons que de deux modalités dans les données en population, « femme » ou « homme », nous n'avons donc pas pu redresser l'échantillon en tenant compte des personnes non-binaires ou celles qui utilisant un autre terme (section 4.2).

S'il est possible de corriger les biais de représentativité de l'échantillon au regard de certaines caractéristiques observables comme le genre (partiellement), l'année d'étude ou l'origine sociale, le biais de non-réponse lié à la question des violences est par définition impossible à corriger: les personnes victimes de VSS peuvent être plus enclines à répondre à l'enquête que les non-victimes ou inversement et ceci indépendamment de leurs caractéristiques individuelles (section 1.1). Même en disposant d'informations plus précises (issues par exemple d'un appariement individuel avec les données administratives), il n'est pas possible redresser les biais de représentativité liés à la thématique des VSS.

4.2 Traiter l'inadéquation de la mesure de genre

Les données administratives ne fournissent pas d'information relative aux identités de genre au-delà des deux catégories « femmes » et « hommes ». L'échantillon ne peut donc être redressé que sur la base de ces deux modalités alors que l'enquête permet aux personnes de se définir différemment. La question posée dans le questionnaire était la suivante :

Vous vous définissez comme...

- *Une femme*
- *Un homme*
- *Une personne non-binaire*
- *Vous utilisez un autre terme*
- *Ne souhaite pas répondre*

Cette formulation catégorielle ne permet pas de prendre en compte des identités de genre fluides (Magliozzi, Saperstein et Westbrook, 2016), mais elle évite la dichotomie habituelle « femme/homme ». En outre, elle permet un calage direct sur les deux catégories « homme » et « femme » usuellement utilisées par les système d'information. Plusieurs stratégie de pondération peuvent être adoptées pour prendre en compte les personnes ne se déclarant ni homme, ni femme (Kennedy *et al.*, 2022 ; Urlacher, 2023).

La première relève de l'imputation statistique utilisée pour remplacer des valeurs manquantes ou incohérentes. Cela reviendrait à assigner (aléatoirement par exemple) les modalités « homme »

et « femme » aux individus ne s'identifiant à aucune de ces catégories. Cette invisibilisation statistique présente des enjeux éthiques évidents en plus de limites méthodologiques qui nuiraient à l'identification de l'effet du genre sur l'exposition aux violences. En effet, les personnes ne s'identifiant pas en tant qu'homme ou femme subissent des violences spécifiques et nombreuses, tout comme les minorités sexuelles Beaubatie, Chauvin et Pochic (2023).

Une deuxième approche consiste à imposer une nouvelle dichotomie genrée à l'échantillon : d'un côté, les hommes, et de l'autre, les « non-hommes ». Cette catégorisation permet de mesurer la différence entre le masculin et l'*altérité*, une distinction qui pourrait s'avérer pertinente pour étudier l'exposition aux violences (Beauvoir, 1949 ; Butler, 2002 ; Delphy, 2010). Concrètement, cela reviendrait à regrouper les modalités « femme », « non-binaire », « autre terme » et « ne souhaite pas répondre » en une seule catégorie, les hommes constituant la seconde. Cette option présente l'avantage de conserver l'ensemble des individus dans le calcul de la pondération en alignant l'ensemble des « non-hommes » sur la modalité administrative « femme », mais elle limite encore une fois la possibilité d'identifier des effets différenciés entre les femmes et les autres identités de genre en matière d'exposition aux violences.

Finalement, nous avons retenu une approche alternative qui consiste à ne produire une pondération que pour les hommes et les femmes. Ainsi la variable binaire « homme »/« femme » est intégrée au calage sur marges permettant l'exploration des effets de la pondération sur les résultats. Parallèlement, des analyses descriptives non pondérées ont été réalisées pour les autres catégories de genre présentes dans l'échantillon. De cette manière, les individus s'identifiant autrement ne sont pas exclus de l'échantillon, mais la présentation des résultats diffère entre l'analyse pondérée et l'analyse non pondérée selon le groupe d'individus considéré.

4.3 Pondération par calage sur marges

4.3.1 Présentation de la méthode

Le calage sur marges est une méthode d'ajustement des poids de sondage visant à garantir que la distribution des variables auxiliaires dans l'échantillon corresponde exactement aux totaux connus de la population. Avec les informations agrégées dont nous disposons sur la population, il n'est pas possible de calculer une probabilité de participation *a posteriori*. Considérant que l'ensemble de la population a été contacté de la même manière, chaque individu a eu la possibilité de participer à l'enquête, un poids identique de départ est attribué aux individus de l'échantillon. Dès lors, l'enjeu du calage est double : il s'agit d'une part de respecter les proportions de chaque modalité des variables utilisées (genre, année d'étude, statut boursier, etc.) et d'autre part d'éviter de déformer la structure initiale de l'échantillon.

Il s'agit de calculer les poids ajustés w_i^* qui vérifient le programme de minimisation suivant :

$$\min_{w^*} \sum_i w_i G\left(\frac{w_i^*}{w_i}\right) \quad \text{sous la contrainte} \quad \sum_i w_i^* x_{k,i} = T_k$$

- w_i correspond au poids de sondage, ou poids initial de l'individu i dans l'échantillon avant le calage

- w_i^* correspond au poids ajusté de l'individu i
- $x_{k,i}$ correspond à la réalisation de la variable auxiliaire X_k pour l'individu i
- T_k correspond au total de la variable X_k dans la population

La solution au programme est la suivante :

$$w_i^* = w_i F(\lambda^T x_i),$$

où λ est un vecteur traduisant les contraintes et F n'est pas la fonction G elle-même, mais l'inverse de sa dérivée: $F(t) = (G')^{-1}(t)$.

G mesure la distance entre le poids ajusté w_i^* et le poids initial w_i , et F est la fonction de calage qui, à partir de la condition de minimisation et des contraintes, fournit les poids ajustés. Le type de fonction pour F joue un rôle dans la convergence et la vérification du programme. Le choix d'une fonction logit offre plusieurs avantages. D'abord, en imposant des bornes pour le rapport $\frac{w_i^*}{w_i}$, la méthode évite des valeurs de poids extrêmes. Ensuite, cette méthode non tronquée permet d'obtenir une adéquation parfaite entre l'échantillon et la population pour chaque variable incluse, avec une déformation raisonnable de la structure initiale de l'échantillon. Aussi, elle garantit la positivité et la convexité de G sur le domaine étudié.

Pour mettre en oeuvre ce programme de calage, nous utilisons le package R Icarus (Rebecq, 2016). Nous disposons d'informations relative au nombre d'étudiant·es selon l'année d'étude, le statut boursier, la PCS du parent 1, le campus et l'École du master pour Sciences Po et la faculté pour UPCité et le genre en deux modalités, femme/homme (section 4.2). Les variables disponibles pour le calage sur marges sont décrites ci-dessous pour chaque institution. Ces variables sont corrélées directement ou indirectement aux variables d'intérêt (VSS déclarées, contextes dans lesquels elles émergent et conséquences sur le parcours...).

- Pour Sciences Po :
 - Genre croisé avec l'année d'étude (de la première année du collège universitaire au doctorat, soit 12 modalités),
 - Campus (7 modalités),
 - Cursus (précisant l'école de Master et le statut d'échange, 10 modalités),
 - PCS du parent 1 (9 modalités),
 - Statut boursier CROUS (2 modalités).
- Pour UPCité :
 - Genre croisé avec l'année d'étude (de la licence 1 au doctorat, soit 12 modalités),
 - Faculté (4 modalités),
 - PCS du parent 1 (9 modalités),
 - Statut boursier CROUS (2 modalités).

Tableau 4.1: Comparaison de la distribution des poids de calage entre UPCité et Sciences Po

	UPCité	Sciences Po
Min.	0.3	0.3
1st Qu.	0.5	0.7
Median	0.9	0.8
Mean	1.0	1.0
3rd Qu.	1.2	1.3
Max.	3.0	2.9

Source: SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'UPCité; Service de la Scolarité de Sciences Po.

Pour vérifier l'effet du calibrage, nous avons délibérément retiré une variable du programme initial. Ainsi, pour Sciences Po, le calibrage s'effectue en utilisant le genre croisé avec l'année d'étude, le statut boursier, la PCS du parent 1 et le campus, tandis que la variable « cursus » n'est pas incluse. Pour UPCité, la variable « faculté » a été exclue du calibrage. Icarus a été paramétré en utilisant les 4 marges de calage retenues pour Sciences Po et les 3 pour UP Cité avec une fonction de distance logit et des bornes pour les poids de 0,3 à 3. Dans cette configuration, l'algorithme converge vers de nouveaux poids recalibrés.

4.3.2 Vérifier la qualité du calage

Plusieurs critères permettent d'évaluer la qualité du calage sur marge (Joubert *et al.*, 2023). Il est attendu que le rapport $\frac{w_i^*}{w_i}$ soit proche de 1 et que le rapport moyen et les rapports extrêmes soit proche de 3. Le tableau 4.1 indique que pour les deux institutions, ces critères sont respectés. Les graphiques 4.1 et graphique 4.2 montrent la distribution des poids et confirment qu'il n'y pas d'accumulation des poids aux extrêmes.

L'Effective Sample Size (ESS) mesure l'effet du calage sur les poids, c'est-à-dire la déformation de l'échantillon après ajustement des poids. Il est défini par la formule suivante :

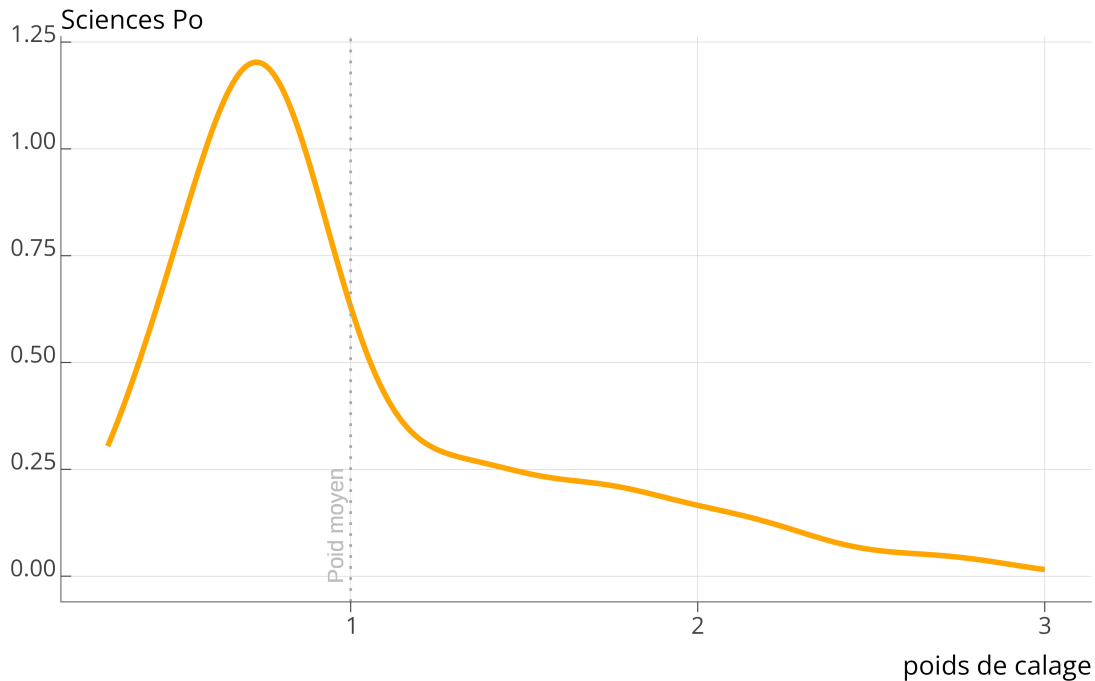
$$ESS = \frac{(\sum w_i^*)^2}{\sum w_i^{*2}}$$

On considère que l'ESS supérieur à 70% est acceptable (Joubert *et al.*, 2023). Plus le critère est proche de 100%, plus l'échantillon redressé garde l'information de l'échantillon brut et n'introduit pas de variance excessive. Un compromis entre la réduction des biais (obtenue grâce au redressement) et l'augmentation de la variance (due à la dispersion des poids) doit être trouvé. Dans notre cas, ce critère s'élève à 73% pour UPCité et 77.2% pour Sciences Po.

Enfin, la qualité d'un redressement dépend de sa capacité à rapprocher les caractéristiques de l'échantillon de celles de la population de référence, non seulement pour celles utilisées pour le calage, mais également pour d'autres caractéristiques.

S'agissant d'UPCité, les effectifs pondérés sont parfaitement calés pour le genre, l'année d'étude, la PCS du parent 1 et le statut boursier. Afin de s'assurer que la pondération ne déforme pas l'échantillon

Graphique 4.1: Distribution des poids individuels estimés pour caler l'échantillon de répondant-es à la population cible



Champ : Etudiant-es de Sciences Po pour lesquels les variables de calage sont renseignées.

Lecture : Distribution des poids de calage de l'échantillon SAFEDUC sur la population de Sciences Po.

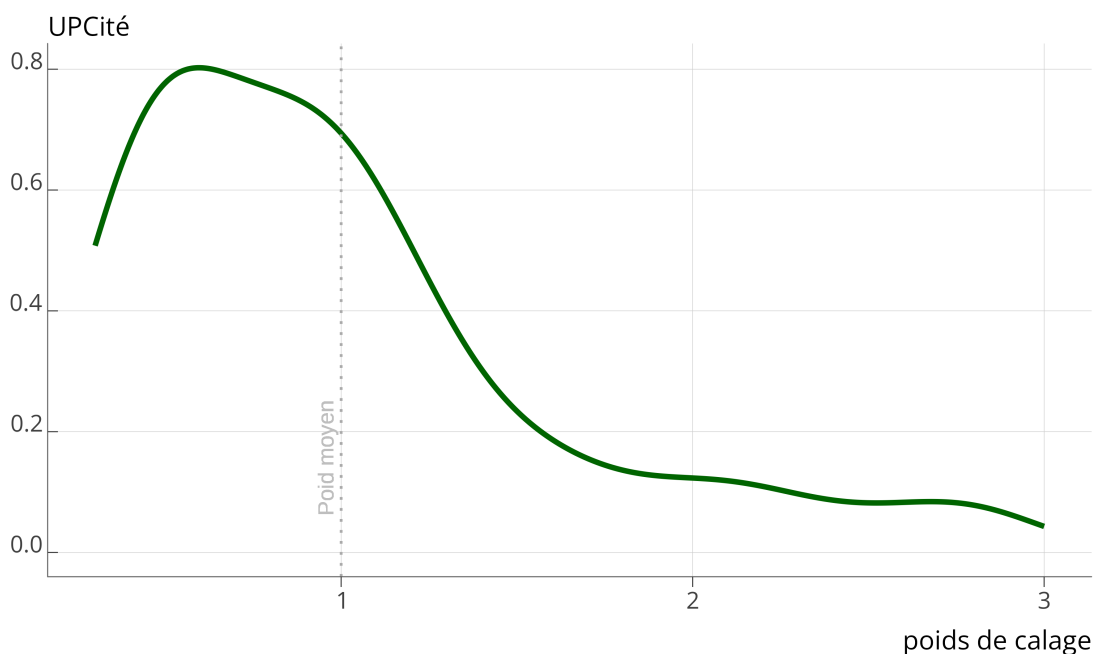
Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Service de la Scolarité de Sciences

sur d'autres dimensions, nous utilisons les données administratives dont nous disposons sur la faculté d'appartenance. Ceci se présente en quatre modalités : facultés de santé, de sciences, de sociétés et humanités et autres. Le graphique 4.3 montre la part de chaque niveau du cursus dans l'échantillon SAFEDUC non pondéré, dans la population cible (à savoir les étudiant-es d'UPCité) et dans l'échantillon redressé. La pondération déforme légèrement l'échantillon pour la faculté de Sciences, celle pour laquelle le taux de réponse était particulièrement faible avec à peine 3% (section 2.1).

S'agissant de Sciences Po, les effectifs pondérés sont parfaitement calés pour le genre, l'année d'étude, la PCS du parent 1, le statut boursier, et le campus. Afin de s'assurer que la pondération ne déforme pas l'échantillon sur d'autres dimensions, nous utilisons les données administratives dont nous disposons sur le cursus suivi. Le graphique 4.3 montre la part de chaque niveau du cursus dans l'échantillon SAFEDUC non pondéré, dans la population cible (à savoir les étudiant-es de Sciences Po) et dans l'échantillon redressé.

Enfin, il est intéressant d'observer l'effet de la pondération sur la variable d'intérêt, ici la prévalence des VSS au sein de la population étudiante. L'analyse détaillée de la prévalence des VSS fait l'objet d'une recherche à part entière. Il ne s'agit pas ici de commenter ces résultats en tant que tel mais

Graphique 4.2: Distribution des poids individuels estimés pour caler l'échantillon de répondant·es à la population cible



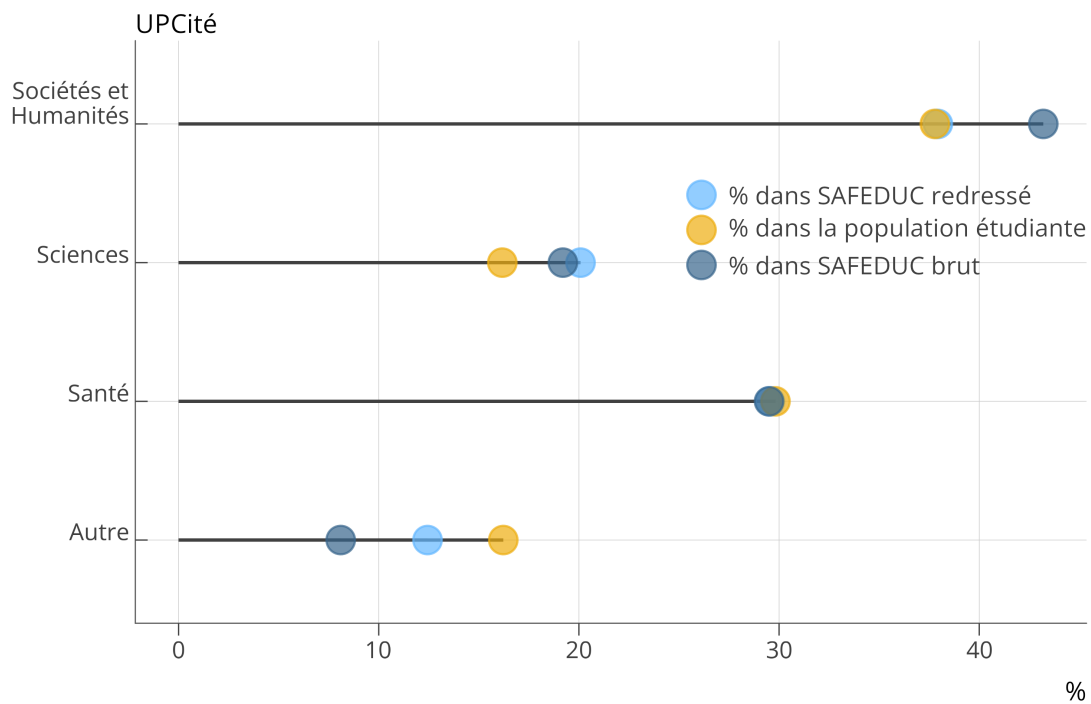
Champ : Etudiant·es d'UPCité pour lesquels les variables de calage sont renseignées.

Lecture : Distribution des poids de calage de l'échantillon SAFEDUC sur la population d'UPCité.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'Université Paris Cité.

de documenter l'effet de la pondération. L'objectif est de déterminer la robustesse des taux qui seront présentés en matière de prévalence des VSS dans les travaux suivants (pour plus de détails sur d'autres aspects méthodologiques, en particulier sur la classification des différents types de violences voir Coutolleau, Le Gallic Ach et Périvier (2025)). Les graphique 4.5 et graphique 4.6 montrent que respectivement pour le genre (en deux modalités femme/homme) et pour le statut boursier CROUS, le taux de prévalence des différentes catégories de VSS varie peu selon qu'il soit calculé à partir de l'échantillon brut ou l'échantillon pondéré.

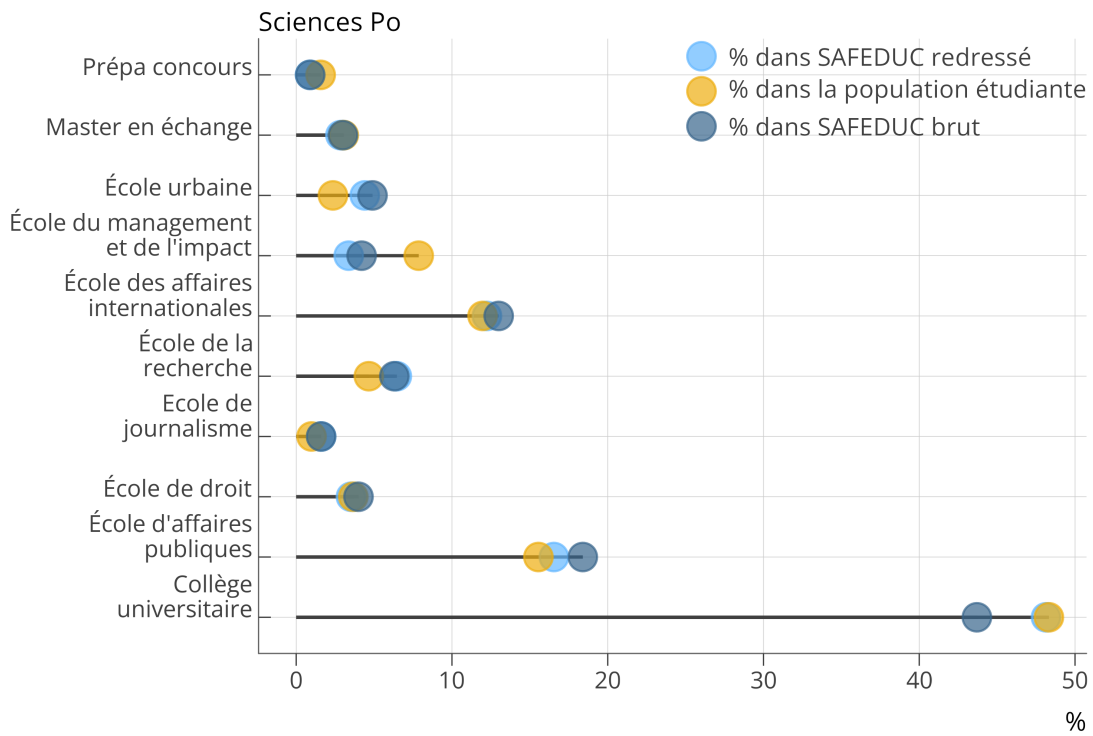
Graphique 4.3: Comparaison du pourcentage d'étudiant-es par faculté dans l'échantillon SAFEDUC redressé et dans la population étudiante



Champ : Etudiant-es d'UPCité ayant complété un questionnaire.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'Université Paris Cité.

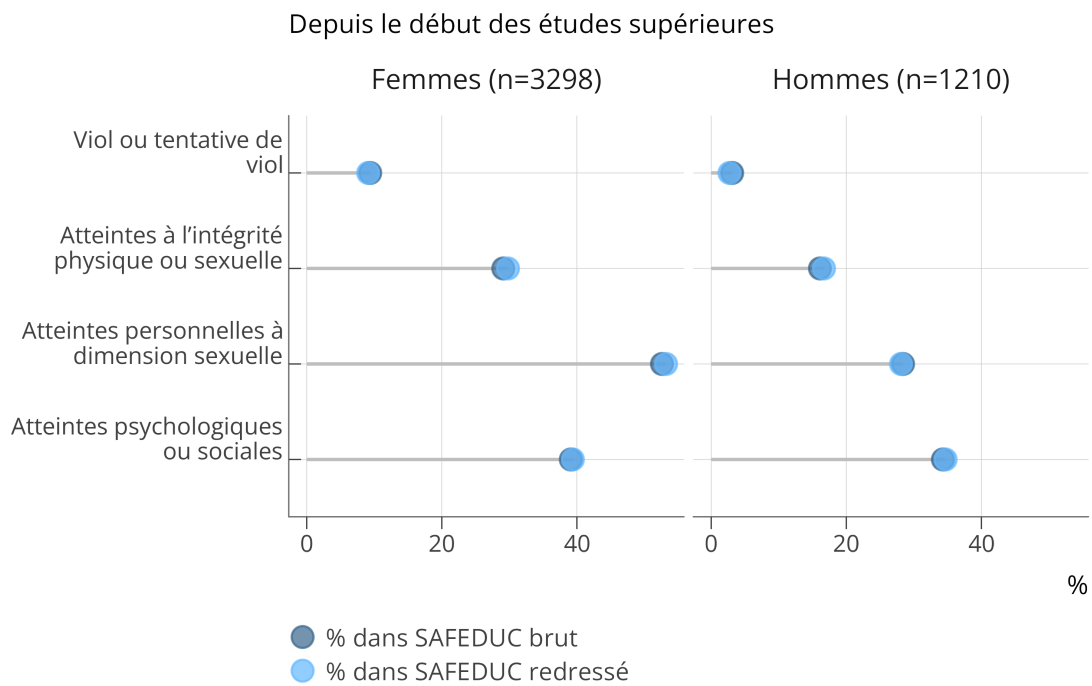
Graphique 4.4: Comparaison du pourcentage d'étudiant·es par cursus dans l'échantillon SAFEDUC re-dressé et dans la population étudiante



Champ : Etudiant·es de Sciences Po ayant complété un questionnaire.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Service de la Sclolarité de Sciences Po.

Graphique 4.5: Taux de prévalence des VSS avec et sans pondération selon le type de violences déclarées et selon le genre.

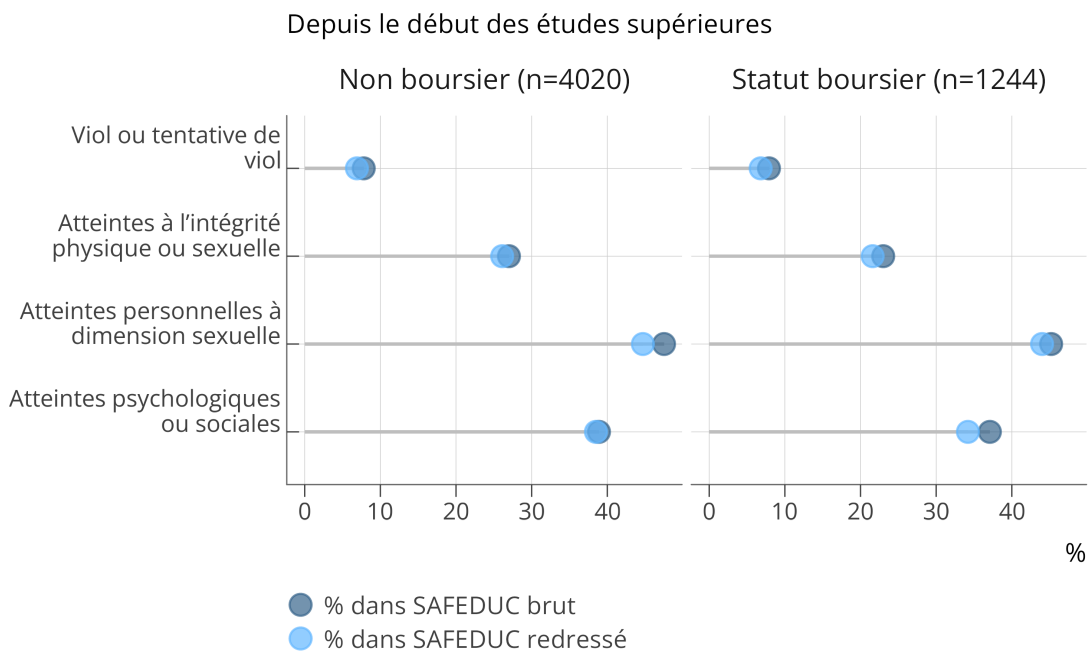


Champ : Etudiant-es d'UPCité ayant complété un questionnaire et ayant déclaré s'identifier à une femme ou un homme (n = 4508).

Lecture : Le taux brut de prévalence de violences du type viol ou tentative de viol survenues depuis le début des études supérieures déclarées par les femmes est de 9,4% dans l'échantillon brut contre 9,1% dans l'échantillon redressé.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Direction des

Graphique 4.6: Taux de prévalence des VSS avec et sans pondération selon le type de violences déclarées et selon le statut boursier CROUS ou non.



Champ : Etudiant-es d'UPCité ayant complété un questionnaire et ayant déclaré s'identifier à une femme ou un homme (n = 4508).

Lecture : Le taux brut de prévalence de violences du type viol ou tentative de viol survenues depuis le début des études supérieures déclarées par les personnes ayant le statut boursier CROUS est de 7,9% dans l'échantillon brut contre 6,8% dans l'échantillon redressé.

Sources : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024); Direction des

Conclusion

L'enquête SAFEDUC contribue à une meilleure compréhension de l'ampleur des violences sexuelles et sexistes (VSS) au sein de la population étudiante de deux grands établissements parisiens de l'enseignement supérieur. Elle permet également de documenter les contextes dans lesquels elles surviennent. Pour garantir la fiabilité de la mesure de ces violences, le protocole d'enquête doit être rigoureux, adapté à la population étudiée, et capable de réduire les biais inhérents à toute enquête fondée sur le volontariat des répondant·es.

Cet article présente les choix méthodologiques réalisés pour produire un échantillon de qualité. Une attention particulière a été portée aux arbitrages faits pour réduire autant que possible les biais d'échantillonnage avant, pendant et après la passation. En amont, une connaissance approfondie de la population – incluant ses lieux de passage, ses habitudes d'information et son calendrier – a permis de diffuser efficacement le questionnaire en ligne et hors ligne. Pendant la collecte, la qualité du questionnaire, sa fluidité, sa traduction en anglais ont contribué à maximiser le taux de réponse. Enfin, l'accès à des données administratives agrégées détaillant la population a facilité l'identification et la correction de certains biais. Une variable de pondération a été estimée pour caler l'échantillon sur la population cible.

Toutefois, la possibilité d'apparier les données de l'enquête aux données individuelles administratives aurait permis d'identifier et de corriger avec plus de précision certains biais de participation. Cela aurait permis de réduire la longueur du questionnaire et d'accroître le taux de réponses complètes. En revanche, le biais lié à la sur ou sous représentation des victimes parmi les répondant·es est impossible à corriger.

Par ailleurs, la réflexion menée sur la mesure des identités de genre met en exergue le défi qui reste à relever pour les intégrer dans le processus de pondération. Ainsi, les résultats de prévalence de SAFEDUC pourront être présentés en comparant des analyses pondérées et non pondérées par genre en deux modalités femme/homme. En revanche, seuls les résultats bruts pourront être présentés pour s'agissant des VSS déclarées par les minorités de genre ou sexuelles. Notre approche montre ainsi l'apport de la pondération pour généraliser les résultats tout en discutant la pertinence de l'utilisation systématique de ces ajustements statistiques.

Enfin, les choix méthodologiques et l'expérience présentés dans cet article doivent faciliter la reproduction d'une telle enquête dans d'autres établissements de l'ESR. L'objectif étant de mieux comprendre l'ampleur du phénomène afin de concevoir des politiques institutionnelles efficaces pour lutter contre ces violences.

Note 1: UPCité et Sciences Po : deux institutions différentes

Le questionnaire a été diffusé simultanément au sein de UPCité et de Sciences Po du 25 mars au 20 mai 2024. Ces deux établissements présentent des structures, des compositions et des histoires institutionnelles différentes qu'il convient de décrire pour comprendre les différences relatives au bilan de la passation.

UPCité est issue de la fusion des universités Paris-Descartes et Paris-Diderot ainsi que de l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP), réalisée en 2019. En 2024, l'institution compte plus de 68 000 étudiant·es dont environ 15 000 en formation continue et 3 000 en doctorat. L'IPGP est une composante à part entière alors que les autres étudiant·es se divisent entre 3 grandes facultés : la faculté de Santé (n > 21 000), la faculté des Sciences (n > 8 000) et la faculté Sociétés et Humanités (n > 20 000). Les formations dispensées vont de la première année de licence jusqu'au doctorat pour s'étendre à différents diplômes universitaires (DU) et autres formations qualifiantes. Si le siège de l'institution est situé boulevard Saint-Germain, dans le 6^e arrondissement de Paris, les étudiant·es de l'université suivent leurs cours dans plus de 30 bâtiments répartis sur 9 arrondissements parisiens, 6 villes de la région, ainsi que dans 3 observatoires situés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Les parcours des étudiant·es, les calendriers universitaires, ainsi que les cultures et habitudes varient donc considérablement au sein de cette institution.

Sciences Po, fondé en 1872 désigne l'Institut d'études politiques de Paris. Si cette institution est définie par différents statuts juridiques, sa division dédiée à l'enseignement supérieur est publique. Cependant, son statut de *grande école* la place hors du système universitaire, l'autorisant notamment à sélectionner ses étudiants sur concours. Le champ disciplinaire enseigné à Sciences Po est essentiellement centré sur les sciences humaines et sociales (sciences politiques, droit, histoire, sociologie, économie et humanités). Le système repose sur le schéma traditionnel de la formation initiale (licence, master, doctorat) auquel s'ajoute des formations continues ainsi qu'une classe préparatoire aux concours administratifs (ENA, INET, EN3S etc.). En 2024, Sciences Po compte près de 15 000 étudiant·es dont 300 en doctorat, plus de 200 en classe préparatoire et 2 000 en programme d'échange. Bien que l'établissement soit parisien et que son siège et ses locaux principaux soient situés à Paris autour du boulevard Saint-Germain, la majorité des étudiant·es du niveau licence étudient sur des campus de l'établissement en région (Nancy, Dijon, Poitiers, Menton, Le Havre, et Reims). Chaque campus en région propose des enseignements tournés vers une région du monde spécifique. On retrouve ainsi plus de 10 000 étudiant·es dans les locaux parisiens et environ 5 000 sur les autres sites.

Dans les deux établissements, les femmes sont sur-représentées : Sciences Po compte 65% de femmes et Université Paris Cité en compte 66%¹. De même le pourcentage de boursier·ères CROUS est comparable avec 17% des étudiant·es pour Sciences Po et 18% à Université Paris Cité². En revanche, Sciences Po compte 50% d'étudiant·es étranger·es contre seulement 19% en moyenne dans les universités françaises en 2023³.

¹Source : Données agrégées des services statistiques de Sciences Po et Université Paris Cité au moment de la passation de l'enquête (mars 2024).

²Source : Données agrégées des services statistiques de Sciences Po et Université Paris Cité au moment de la passation de l'enquête (mars 2024).

³Source : Campus France, La mobilité étudiante dans le monde - Chiffres clés, Avril 2024.

Note 2: Le cadre légal et les réseaux institutionnels

Depuis 2000, la lutte contre les VSS dans l'ESR s'inscrit dans un cadre légal incitatif imposant progressivement des obligations aux établissements. La convention interministérielle adoptée cette année-là visait à promouvoir l'égalité des chances entre les sexes dans l'ensemble du système éducatif, incluant l'enseignement supérieur. Cette convention prévoyait notamment que les projets et contrats des établissements universitaires intègrent une politique globale d'égalité. En 2006, cette convention a été renforcée par l'introduction de correspondant·es égalité dans chaque établissement, chargé·es de coordonner les actions en la matière. La loi Fioraso de 2013 a marqué une nouvelle étape en rendant obligatoire la mise en place d'une mission « égalité entre les hommes et les femmes » dans toutes les universités. Enfin, la loi de 2019 de transformation de la fonction publique a imposé l'élaboration de plans d'action pluriannuels pour l'égalité professionnelle. Ces plans incluent des mesures telles que l'évaluation des écarts de rémunération, la garantie de l'accès équitable aux postes de responsabilité, la prévention des discriminations, et le traitement des actes de violence et de harcèlement sexuel.

Université Paris Cité et Sciences Po sont non seulement soumis à ces exigences légales en matière d'égalité et de lutte contre les VSS, mais elles ont également été des moteurs dans la structuration de réseaux d'action et de réflexion sur des politiques au sein de l'enseignement supérieur. En effet, Université Paris Cité a joué un rôle clé dans la création de la Conférence Permanente des chargé·es de mission Égalité Diversité (CPED) en 2011, avec l'Université Paris Diderot comme membre fondateur, suivie rapidement par Paris Descartes. Aujourd'hui, ce réseau regroupe 112 établissements, dont Sciences Po, et favorise le partage de bonnes pratiques et donne de la visibilité aux actions menées en matière d'égalité et de diversité. De son côté, Sciences Po était l'institution coordinatrice du projet européen EGERA (Effective Gender Equality in Research and the Academia) entre 2014 et 2017, renforçant ainsi sa contribution aux réflexions internationales sur l'égalité dans la sphère académique.

Par ailleurs, l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité (ASPC) est créée à la suite de la fondation en 2019 de l'Université Paris Cité, afin de réunir celle-ci à ses anciennes partenaires de l'Université Sorbonne-Paris-Cité, dont Sciences Po. Le réseau égalité de l'ASPC rassemble les chargé·es de mission égalité femmes-hommes des établissements membres et travaille pour la sensibilisation et la valorisation de réflexions autour de la lutte contre les discriminations. Ce réseau, piloté par Université Paris Cité, soutient le développement de projets communs en matière de sensibilisation et de lutte contre les discriminations, illustrant la proximité et la cohérence entre Sciences Po et Université Paris Cité dans la mise en œuvre des politiques d'égalité.

Les réflexions sur la lutte contre les VSS se reflètent également dans les initiatives propres à chaque institution. Par exemple, en 2021, Sciences Po a mis en place un groupe de travail, présidé par la sociologue Danièle Hervieu-Léger et chargé d'établir un diagnostic et un ensemble de propositions pour lutter contre les violences dans l'institution. Ce groupe a également initié des réflexions sur l'élaboration de plans d'égalité, en cohérence avec les obligations légales en vigueur depuis 2019. Les 60 propositions du rapport ont été intégrées dans un plan d'action global. Parmi les nouvelles mesures : la refonte du dispositif d'écoute avec des interlocuteurs de proximité, la réforme de la procédure pré-disciplinaire, et la formation et la sensibilisation accrues de l'ensemble des publics.

Les deux institutions disposent donc de missions égalité, de cellules d'écoute et de dispositifs de sensibilisation et de signalement pour répondre aux obligations légales et échangent régulièrement sur ces éléments. Ces engagements se doublent d'une activité associative active sur ces sujets, notamment à Sciences Po. Les associations étudiantes y jouent un rôle important dans la sensibilisation et la prévention des violences sexistes et sexuelles, parfois en collaboration avec la direction, parfois de manière critique et indépendante. Ces associations dénoncent les insuffisances des dispositifs institutionnels mais aussi à s'engager avec l'administration pour rendre les lieux d'études et les événements festifs plus sûrs.

Bibliographie

- Anitha, S., Lewis, R. (dirs.) (2018). « [Gender Based Violence in University Communities](#) »,.
- Beaubatie E., Chauvin S., Pochic S. (2023). « LGBTQ au travail. Entre discriminations et émancipations », *Travail, genre et sociétés*, 49, n° 1, p. 23-26.
- Beaud J.-P. (2009). « L'échantillonnage », *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 5, p. 169-198.
- Beauvoir S. de (1949). « Le deuxième sexe I. Les faits et les mythes », Paris: Gallimard. Beauvoir, S. (1949). *Le Deuxième Sexe II: L'expérience vécue*. Paris: Gallimard. Bredo, E. (1998). *Evolution, Psychology and John Dewey's Critique of the Reflex Arc Concept*. *The Elementary School Journal*, 98, n° 5, p. 447-466.
- Bondestam F., Lundqvist M. (2020). « [Sexual harassment in higher education – a systematic review](#) », *European Journal of Higher Education*, 10, n° 4, p. 397-419.
- Bozon M. (1995). « [Les rapports entre femmes et hommes à la lumière des grandes enquêtes quantitatives](#) », dans *La Découverte*, p. 655-668.
- Bozon M. (2012). « [Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes: Le garçon sans frein et la fille responsable](#) », *Agora débats/jeunesses*, N° 60, n° 1, p. 121-134.
- Bréchon P. (2010). « Echantillon aléatoire, échantillon par quotas: les enseignements de l'enquête EVS 2008 en France »,.
- Butler J. (2002). *Gender trouble*, routledge.
- Cardi C., Naudier D., Pruvost G. (2005). « [Les rapports sociaux de sexe à l'université : au cœur d'une triple dénégration](#) », *L'Homme et la Société*, 158, n° 4, p. 49-73.
- Charrance G., Hamel C., Legleye S. (2020). « [Chapitre 2 Échantillonnage, protocole de collecte et impacts sur la mesure des violences](#) », dans Brown D. Elizabeth, Mazuy M. (dirs.), Ined Éditions, Paris (Grandes Enquêtes), p. 87-126.
- Coutolleau V., Le Gallic Ach C., Périvier H. (2025). « Mesurer les violences sexistes et sexuelles en milieu étudiant. Défis méthodologiques et incertitudes juridiques », *Working paper OFCE*, n° 8.

Davezies L., D'Haultfoeuille X. (2009). « Faut-il pondérer?... ou l'éternelle question de l'économètre confronté à des données d'enquête », *Documents de Travail de la DESE*.

Delphy C. (2010). « Les uns derrière les autres: comment se construit l'altérité », *Raison présente*, 174, n° 1, p. 21-37.

Deroyon T. (2017). « La correction de la non-réponse par repondération »,.

Deville J.-C., Särndal C.-E. (1992). « Calibration Estimators in Survey Sampling », *Journal of the American Statistical Association*, 87, n° 418, p. 376-382.

Elizabeth Brown, Sylvie Cromer, Amandine Lebugle, Catherine Marry, Élise Brunel, Julie Guerreiro, le département des stratégies des ressources humaines, de la parité et de la lutte contre les discriminations du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. (2020). « Enquêter sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : »

Jaspard M., l'équipe Enveff (2001). « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population et Sociétés*, n° 364, p. 4.

Joubert L., Van Truoc O.L., Mercklé P., Tudoux B. (2023). « Redresser l'échantillon d'une enquête en ligne : un exemple à partir de l'enquête Vico », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 158, n° 1, p. 143-166.

Kennedy L., Khanna K., Simpson D., Gelman A., Jia Y., Teitler J. (2022). « He, she, they: Using sex and gender in survey adjustment », *arXiv*, p. 1-43.

Lebugle A., Debauche A., Dupuis J., Ouadah-Bedidi Z. (2020). « Les violences dans le cadre des études supérieures », dans Brown E., Debauche A., Hamel C., Mazuy M. (dirs.), *Violences et rapports de genre: enquête sur les violences de genre en France*, INED éditions, Paris (Grandes enquêtes).

Lebugle A., Dupuis J., l'équipe de l'enquête Virage (2018). « Les violences subies dans le cadre des études universitaires : principaux résultats des enquêtes Violences et rapports de genre (Virage) réalisée auprès d'étudiants de 4 universités françaises », Paris.

Magliozzi D., Saperstein A., Westbrook L. (2016). « Scaling up: Representing gender diversity in survey research », *Socius*, 2, p. 2378023116664352.

McDonald P. (2012). « Workplace Sexual Harassment 30 Years on: A Review of the Literature », *International Journal of Management Reviews*, 14, n° 1, p. 1-17.

Rebecq A. (2016). « ICARUS: un package R pour le calage sur marges et ses variantes », *mimeo*.

Sautory O. (2018). « Les méthodes de calage », *mimeo*.

Tetaz A., Federico V. (2023). « Harcèlement sexuel et sexisme au sein du monde scientifique »,.

Trachman M., Lejbowicz T. (2018). « Des LGBT, des non-binaires et des cases », *Revue française de sociologie*, 59, n° 4, p. 677-705.

Trachman M., Lejbowicz T. (2020). « lesbiennes, gays, bisexuel·le·s et trans (LGBT): une catégorie hétérogène, des violences spécifiques », *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Ined, Paris, coll.«Grandes Enquêtes», p. 355-390.

Urlacher B.R. (2023). « Gender identification and survey weighting: A shifting landscape », *PS: Political Science & Politics*, 56, n° 1, p. 56-60.